

Adieu Monsieur le Président

A ses enfants, à Madame Rey, au contact desquels nous avons suivi avec une peine infinie l'ultime combat du Président Rey, nous exprimons notre profonde émotion.

C'est toute l'équipe du Bureau d'Information, dont il a voulu la création pour que nos compatriotes connaissent mieux la réalité de notre construction européenne dont il fut un des grands artisans, qui dit adieu à „son président”.

Nous garderons le souvenir fidèle de l'extraordinaire courtoisie, de la vigilance sans faille dans l'amitié, de l'impatience dans l'action d'un homme pour lequel l'entreprise européenne avait véritablement un sens, dont les objectifs valaient le sacrifice d'un combat permanent.

Il sera toujours pour nous une référence à ce qui est juste, généreux et lucide dans la construction européenne, digne et loyal dans le comportement des hommes.

Guide dans tant de luttes pour la paix, l'Europe, la liberté, la démocratie et la tolérance, ami de tant de jours souriants ou sombres, nous ne pouvons que taire, comme il l'eût fait, notre peine et nous borner à dire : „merci Monsieur de Président pour tout ce que vous nous avez donné”.

Jean Poorterman

Le Président Jean Rey, nous a quittés le 19 mai 1983

L'hommage ému et spontané rendu par Paul-Henri Spaak à Robert Schuman en apprenant son décès exprime tout ce que l'on ressent à l'égard du Président Jean Rey : „C'est une très grande perte pour l'Europe, c'est une très grande figure européenne qui disparaît... et nous mesurons maintenant exactement ce qu'il a fait et ce qu'on lui doit. C'est un homme qui avait une extrême gentillesse et cette courtoisie ne touchait en rien la fermeté de ses convictions, et c'était un grand plaisir de collaborer avec lui, de travailler avec lui et sans rien demander il était un chef et un guide. ... Si je devais résumer en une phrase mon admiration pour lui, c'est qu'il faisait avec beaucoup de simplicité et de modestie de très grandes choses, et que par cela il était extrêmement humain.”

La pensée internationale et européenne de Jean Rey est bien connue. Etudiant, inspiré par l'exemple de sa famille, il milite déjà pour la



Société des Nations qui offre à ses yeux la possibilité d'une amorce de vie commune pour les Etats européens.

Député de l'arrondissement de Liège à 37 ans, il appuie de sa grande culture, de son goût de l'action, de son intelligence lucide et vigilante tous les appels à la paix.

Et pourtant, capitaine-commandant de réserve dans l'armée belge, il fera et subira la guerre. Prisonnier, il renforça son idéal de pacifiste et d'Européen.

Dans ce numéro

- 2 Jean Rey
- 4 Narjes et
Flanders' technology
- 6 Le PE : débat sur
l'emploi
- 8 Lire et écrire
- 10 Euroforum - Budget
- 10-11 Seveso

Réélu dès 1946 à la Chambre des représentants, il eut l'occasion d'affirmer, étant revenu à l'opposition après avoir été ministre, sa conviction européenne de la meilleure manière. En effet, alors que le ministre des affaires étrangères M. Van Zeeland, négociait le traité de Paris, il n'hésita pas à rallier ses collègues pour appuyer la majorité au pouvoir dans les débats de ratification.

Il aida d'ailleurs Paul-Henri Spaak en mars 1957, lorsque le Premier Ministre belge, M. Van Acker, particulièrement méfiant à l'égard de la construction européenne et prenant appui sur quelques difficultés frontalières, refusa d'approuver ce qui dix jours plus tard allait devenir les traités de Rome. Peut-être sans la fermeté de Jean Rey soutenant les efforts passionnés de Paul-Henri Spaak, les traités de Rome n'auraient pas eu les résultats que nous connaissons.

Il joua, avant cela, comme ministre des affaires économiques, un rôle appréciable dans la mise en place définitive du Bénélux.

Trois fois président du Conseil de Ministres de la CECA, son action fut extrêmement importante lors du difficile cheminement des négociations des traités de Rome.

Membre de la Commission de la Communauté économique européenne le 10 janvier 1958, il put exprimer pleinement pendant une période charnière de la construction européenne sa volonté, sa conviction, son sens politique. Notamment lors de la négociation tarifaire du Kennedy round, la première et la plus importante des conférences tarifaires jamais tenues dans le monde. L'Europe s'y est présentée unie grâce notamment à ce négociateur qui disposait de la confiance des six gouvernements de la Communauté, du respect de nos partenaires et dont la force de conviction, la persévérance et l'habileté permirent aux négociations

d'aboutir au compromis souhaité.

Ce négociateur à la capacité de travail étonnante, ayant la faculté de ramener tout à l'essentiel dans la négociation, à la maîtriser pleinement après avoir écouté les partenaires, c'était Jean Rey.

Il devint Président de la Commission des Communautés européennes le 1er juillet 1967, après la fusion des exécutifs. Plus que jamais, Jean Rey réfléchit et agit. Il multiplie ses efforts. Il est tenace en ce qui concerne ses objectifs, mais tolérant dans la discussion. Il est, comme on l'a dit, „patient dans la pensée, mais impatient dans l'action”.

C'est dans cet esprit qu'il exerça une pression continue pour la réussite de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements à La Haye en décembre 1969 qui ouvrait de nouvelles voies à la Communauté.

Mais surtout, il présida, anima la Commission des Communautés européennes entouré de l'amitié et de l'estime de tous ses collègues. C'est dans ce climat d'action courtoise et amicale que bien des choses furent accomplies.

80^{ième} anniversaire de M. Jean Rey. Dîner avec la Commission.



C'est surtout la réussite du parachèvement de l'union douanière un an et demi avant le calendrier fixé par la traité qui constitua le succès le plus éclatant de sa présidence. A cette occasion, il fit une déclaration au nom de la Commission et un discours devant le Parlement européen qu'il marque de son humanisme, de la profondeur de ses convictions, mais aussi de sa modestie : „Mais l'Europe, ce ne sont

pas seulement des tarifs douaniers. L'Europe n'est pas seulement celle des industriels, des agriculteurs et des technocrates. L'Europe n'est pas seulement celle des 180 millions d'Européens groupés dans la Communauté. L'Europe n'est pas seulement celle des Gouvernements, des Parlements ou des administrations. Ce doit être aussi celle des peuples, celle des travailleurs, celle de la jeunesse, celle de l'homme. Tout ou presque est encore à faire.,,

Il ne faut cependant pas oublier que dans les années 67, 68 et 69 fut amorcée la définition d'une intégration économique et monétaire, que furent mis en place les premiers éléments de la politique régionale et qu'eut lieu le premier grand colloque de la jeunesse.

Sorti de charge, il poursuivit son combat en présidant notamment avec éclat aux destinées du Mouvement européen international, succédant ainsi à Paul-Henri Spaak, Maurice Faure et son prédécesseur à la présidence de la Commission, Walter Hallstein.

En 1979, il participa à la campagne pour les premières élections du Parlement





Le 16 juin 1967 M. Jean Rey de retour de la conférence GATT à Genève.

européen au suffrage universel, et fut élu (avec 40.000 voix de préférence).

Il maintint son rythme d'activité au Parlement européen, et fut l'auteur de plusieurs propositions de résolutions au nom de la Commission politique, portant notamment sur les pouvoirs du Parlement européen, ses rapports avec la Commission et le Conseil et sur l'harmonisation des procédures électorales.

C'est sur ce dernier sujet qui lui tenait tant à cœur qu'il fit sa dernière intervention publique lorsqu'il évoqua, au cours d'un débat organisé par „Réalités européennes du Présent”, certaines mesures électorales à prendre au niveau national à défaut d'une loi électorale uniforme, et ce afin d'harmoniser autant que possible les méthodes nationales de vote.

Il avait été fêté par la Commission pour ses 80 ans en juillet 1982 et un peu plus tard, à l'automne de la même année, par ses amis auxquels il livra la synthèse de son „credo” européen :

„Chers Amis, en arrivant bientôt au terme de ma vie,

je voudrais me garder de dresser un bilan, ou vous adresser des conseils. Je voudrais plutôt vous dire simplement, comme cela se fait de nos jours, ce que je crois.

Je crois que notre génération a bien fait d'entreprendre la construction du continent européen comme le disait le plus grand d'entre nous parmi les Belges, P.-H. Spaak, il y a dix ans dans les dernières paroles qu'il nous a laissées quelques jours avant sa mort.

Je crois que la base de tout est la réconciliation de la France avec l'Allemagne, dont les guerres ont ensanglanté l'Europe pendant des siècles.

Je crois qu'au moment où les Nations-Unies cherchent à doter les pays du Proche-Orient de frontières sûres et reconnues, elles doivent s'inspirer de l'exemple européen. La frontière la plus sûre et la plus reconnue dans le monde est la frontière franco-allemande qui fut pendant des siècles la



A l'occasion de son 80ième anniversaire, Monsieur Jean Rey est accueilli, le 14.7.1982 par Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes.

plus contestée. Et cela parce que maintenant elle ne repose plus sur la force militaire mais sur la réconciliation des peuples.

Je crois que l'intégration européenne, en dépit des difficultés, des lenteurs et des crises, est en train de réussir.”...

„Je crois que les politiques communes ont résisté au temps et aux égoïsmes nationaux et qu'il s'en ajoute de nouvelles, dont la plus frappante, à peine esquissée dans le traité de Rome, est la politique monétaire.

Je crois que le renforcement de l'autorité de la Communauté à l'égard des Etats membres et à l'extérieur, repose sur l'autorité croissante des institutions à laquelle le Parlement élu contribue efficacement en ce moment.

Je crois que les difficultés sont partout et que le succès n'est assuré nulle part.

Mais je crois qu'il ne faut jamais juger les choses permanentes sur les crises du moment et que c'est dans la durée que nous devons juger l'œuvre de l'intégration de notre continent qui se poursuit sous nos yeux.”

Au-delà de ce qui s'inscrit dans les manuels d'histoire, le Président Rey a donné à son combat permanent pour l'Europe et la paix bien plus que de l'action : un style. Son attitude constante est faite d'optimisme à base de courage, d'une conviction appuyée sur les principes de liberté et de démocratie, d'une intégrité qu'il manifestera constamment dans sa pleine dignité d'hommes, qu'il exprima toujours par un respect courtois de ses interlocuteurs. Certaines de ses prises de position furent essentielles. Mais surtout qu'il reste, pour ceux qui ont eu le privilège de croiser le chemin de ce juste et ce grand honnête homme du XXe siècle, un guide et une référence. Que la constance de ses convictions renforce la fidélité en son souvenir, et que la qualité humaine de son comportement serve d'exemple à ceux dont la peine n'a d'égale que l'amitié.

J.P.

Dr. K.-H. Narjes à Flanders' Technology : L'Europe ne manque pas de talent et d'intelligence

„L'Europe ne manque pas de talent et d'intelligence. L'Europe a également l'avantage de la diversité culturelle qui peut être favorable à l'esprit d'invention de ses hommes de science. C'est donc à nous qu'il appartient de créer les conditions économiques, politiques et surtout morales qui nous éviteront de craindre pour nous-mêmes et pour les générations futures. Relevons le défi.”

C'est en ces termes que le Commissaire européen Karl-Heinz Narjes, compétent pour ce qui est du marché intérieur et des problèmes de l'innovation, a conclu son exposé lors de la séance académique inaugurant à Gand le 3 mai „Flanders' Technology”.

En présence de S.M. le Roi Baudouin et d'éminentes personnalités, il fut souligné à cette occasion que la recherche et l'innovation en pays flamand ne pourraient s'épanouir que dans un cadre plus large que constitue la Communauté européenne.

La Communauté européenne était présente sous forme d'un stand destiné à faire connaître aux visiteurs les activités de la Commission européenne en matière de recherche et de développement et fournir une vue prospective en ce domaine.

Des entreprises au nombre de 650, dont 215 étrangères, ont exposé leurs plus récentes innovations. En six jours, la Foire vit défiler 117.000 visiteurs.

Vous trouverez ci-dessous de larges extraits de l'intervention de M. Narjes.

„L'innovation au sens classique où l'entendait Schumpeter est davantage qu'un impératif de l'heure, c'est une question de survie de l'économie et de la Communauté européenne si elles veulent prendre rang parmi leurs grands concurrents.

Seules des réalisations technologiques de pointe nous permettront de reconquérir les positions perdues.

Qualification

Mais ces réalisations de pointe sont subordonnées à une formation et à un perfectionnement techniques de haute qualification. Elles ne pourront être obtenues sans élites dans les domaines de la recherche et de l'application. Il est hors de doute que nous remplissons les conditions qualitatives pour y parvenir. Mais nous devons développer des initiatives pour accroître encore le taux d'inscription des jeunes dans les facultés scientifiques et techniques des universités.

C'est notamment la recherche fondamentale qui menace de devenir indigente. Le taux de recrutement moyen du personnel scientifique dans les universités européennes s'élève à 0,5 %



M. le Commissaire K.H. Narjes durant son exposé lors de la séance académique le 3 mai à Gand à l'occasion de l'ouverture de Flanders' technology.

par un actuellement au lieu des 3 % nécessaires pour obtenir un renouvellement normal. Si cette évolution se poursuivait, on aboutirait certainement dans les années 90 à une crise européenne de la recherche. Il faut faire quelque chose dans ce domaine.

La Communauté peut également offrir une plate-forme appropriée à la recherche fondamentale parce que celle-ci passe aussi et surtout par l'échange d'informations et d'hommes de science à travers les frontières. Il faut y ajouter de nouvelles formes de collaboration. Nous devons envisager des „équipes d'excellence” européennes sous une forme ou sous une autre, si nous voulons renforcer l'identité de la recherche et de la technique européennes.

Exploitation optimale

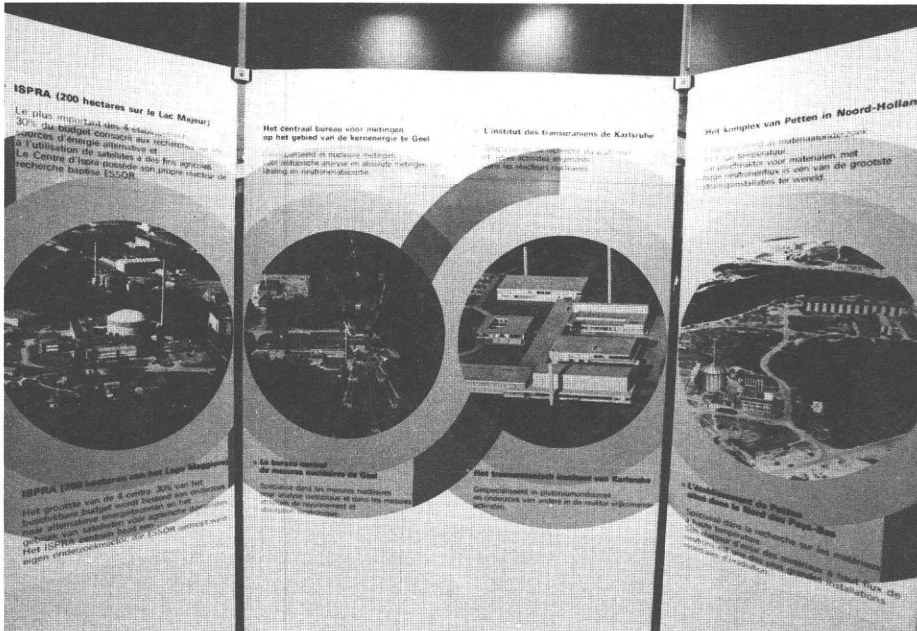
L'innovation n'est ni une formule magique ni un épouvantail. Dans son essence, c'est un travail compliqué et purement professionnel auquel participent chaque jour en Europe des millions d'hommes et de femmes. Si leur travail est parfois moins fructueux, plus laborieux ou même plus lent qu'aux Etats-Unis ou au Japon, la faute en est davantage aux goulets d'étranglement et aux barrières dans l'organisation de notre processus de production et dans de nombreux domaines de la politique qui n'a pas encore réussi, à l'échelon national et européen, à créer les con-

ditions-cadres pour une exploitation et un renforcement optimaux du potentiel d'innovation européen.

Ce problème ne peut être résolu sans un grand marché intérieur de dimension continentale. La suppression des frontières nationales et le développement irréversible d'un grand marché intérieur européen de 270 millions de consommateurs sont des éléments indispensables aux succès de toute politique d'innovation qui doit nous permettre de nous affirmer sur tous les marchés mondiaux.

L'un des points faibles du marché intérieur est la procédure de passation des marchés publics qui continue à se dérouler au plan national. Ces marchés sont tout à fait cantonnés à l'échelon national, souvent soustraits à la concurrence et dans une large mesure politisés. C'est ainsi que 10 % et plus du produit intérieur de la Communauté sont encore soustraits à l'intégration. En l'occurrence, il s'agit moins des contrats de construction que des marchés de fournitures à forte intensité de technologie, par exemple pour la défense, les télécommunications, les transports et les techniques médicales modernes.

Vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur des traités de Rome, c'est un résultat on ne peut plus affligeant. Si nous voulons nous affirmer, nous ne pourrions éviter des sauts qualitatifs dans la méthode d'intégration. Il nous

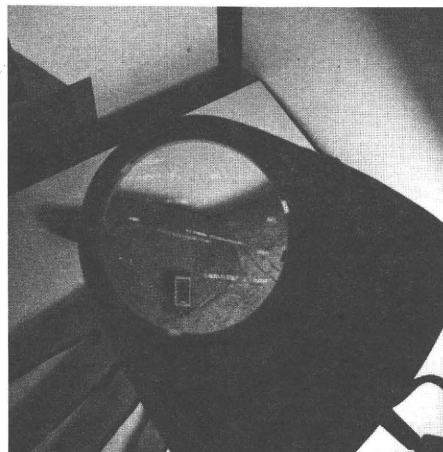


La Commission des Communautés européennes était présente à „Flanders' technology". En effet, un stand de la Communauté a informé les visiteurs de l'effort européen dans le domaine de la recherche et de l'innovation et des perspectives d'avenir en la matière.

faudra de nouveau avoir la force de prendre des décisions hardies. Je songe en l'occurrence à une meilleure division du travail dans le domaine de la défense qui serait souhaitable, ne serait-ce qu'en raison de l'état désolant des finances publiques dans tous les Etats membres. Je songe également à la nécessité de donner de nouvelles et puissantes impulsions au secteur aérospatial européen. En raison précisément de la tendance croissante à entraver le transfert international de technologies et des résultats de la recherche, ce serait un illusion dangereuse pour l'Europe de s'imaginer qu'elle peut se contenter du rôle de pensionnaire et de voyageur au quart de place se nourrissant à bon compte des connaissances que les nations qui ont conquis l'espace ont acquises en dépensant des milliards par an. A la longue, seul celui qui aura quelque chose à donner pourra prendre part aux échanges. Une Europe pleine de vitalité qui ne veut pas soumettre ses générations futures aux décisions des autres n'a pas le droit de renoncer à déployer des efforts adaptés à sa capacité et à son efficacité.

Volonté d'investissement

Il reste encore beaucoup à faire dans la Communauté européenne pour exploiter complètement le potentiel européen d'innovation. Chaque innovation est liée à des investissements et suppose donc la capacité et la volonté



d'investissement des entreprises. Il s'agit donc :

d'accroître la capacité d'autofinancement des entreprises. Leur base de capitaux propres doit être suffisamment large. Leur productivité a besoin d'une sécurité durable;

il s'agit aussi de faciliter la mise à disposition de capitaux à risque et l'accès à ces capitaux. Cela implique dans de nombreux Etats membres un meilleur fonctionnement des marchés des capitaux. Il est urgent d'examiner le mode de fonctionnement des marchés parallèles des valeurs mobilières en Europe. La Commission présentera dans les prochains jours des propositions indiquant comment les instruments financiers de la Communauté pourraient contribuer directement et indirectement à un meilleur finance-

ment des investissements en faveur de l'innovation. Aux Etats-Unis, on investit chaque année environ 1,5 milliard de dollars dans des entreprises moyennes en faveur de nouvelles technologies au moyen de *venture capital*. Le chiffre correspondant pour l'Europe se situe, au mieux, entre 100 et 200 millions de dollars. Il y a donc une lacune en matière de capitaux à risque, notamment dans le domaine des technologies de pointe appropriées pour les petites et moyennes entreprises;

Il y a lieu d'améliorer les incitations fiscales aux investissements en faveur de l'innovation. Aux Etats-Unis, une machine dont la durée de vie est de 10 ans peut après trois ans être amortie à raison de 80 % et après sept ans à raison de 120 % des coûts d'acquisition. Les chiffres correspondants dans neuf des 10 Etats membres sont nettement inférieurs;

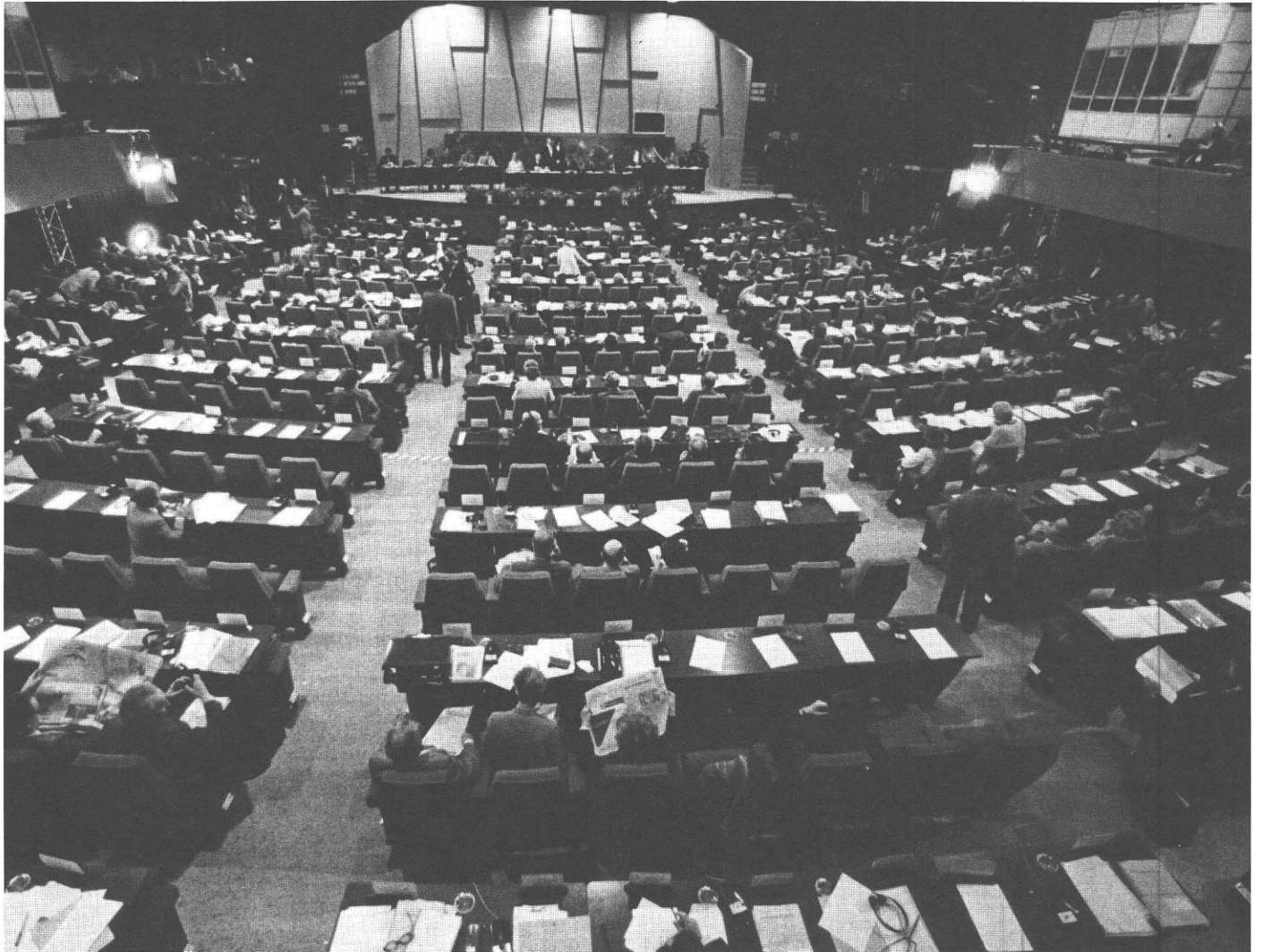
les Etats membres doivent également stimuler leurs incitations générales à l'innovation. Eu égard à la spécialisation toujours plus grande des technologies, il est indispensable de mettre en place une infrastructure de services conseils. Le Conseil des ministres discute actuellement une proposition de la Commission visant à relier en un réseau transeuropéen cette infrastructure nationale d'innovation;

enfin, les Etats membres et la Communauté devraient s'efforcer de transmettre plus rapidement et plus complètement les résultats de la recherche publique à l'industrie privée en vue de leur exploitation. Les premières propositions de la Commission se trouvent déjà devant le Conseil des ministres.

Encouragement

Si nous faisons plus hardiment et plus résolument de l'encouragement de l'innovation un thème de la politique économique et du développement social en Europe, je suis sûr que le succès ne nous sera pas refusé. L'Europe dispose d'un potentiel considérable d'innovation et peut mettre d'importants actifs dans la balance. En effet, en 1982, les Etats membres et la Communauté elle-même ont effectué 20 % de toutes les dépenses qui ont été consacrées dans le monde aux projets de recherche et développement. Plus d'un million d'hommes de science et de techniciens travaillent actuellement en Europe dans la recherche. La capacité de recherche européenne dans le secteur civil peut être évalué aux deux tiers environ du potentiel américain, alors que dans le secteur militaire nous sommes nettement dépassés, lorsque nous lisons que les Etats-Unis ont inscrits, pour le prochain exercice, sur le seul budget du Pentagone, plus de 25 milliards de dollars pour la recherche et le développement militaires."

Le Parlement européen : débat à Bruxelles sur l'emploi



Divergence

Une fois n'est pas coutume : une voix optimiste s'est fait entendre au cours du débat du Parlement européen sur le thème de l'emploi, les 27 et 28 avril derniers à Bruxelles. Cette voix était celle de Norbert Blüm, ministre allemand des Affaires sociales et du Travail, qui participait aux travaux en qualité de Président du Conseil des Ministres Européen. M. Blüm a rappelé que l'Europe avait déjà traversé plusieurs crises économiques, et qu'elle en était chaque fois sortie plus forte. L'intervention de M. Blüm mise à part, l'heure était cependant au pessimisme. Forte fut de constater que les différents groupes politiques avaient des points de vue divergents sur deux questions ouvertes : faut-il réduire la semaine de travail à 35 heures ? Faut-il deman-

der aux Etats membres de la Communauté européenne de libérer 1 % de leur produit national brut en vue de favoriser l'emploi de manière aussi directe que possible ?

... et controverses

Le débat avait mal commencé. En effet, le rapport principal qui devait servir de base pour les travaux, rapport rédigé par le démocrate chrétien grec, M. Efstratios Papaefstratiou, président de la commission parlementaire des Affaires sociales et de l'Emploi, souleva de vives controverses. La commission compétente l'avait approuvé à une faible majorité (14 voix pour, 11 contre et une abstention), l'ensemble des socialistes et des communistes s'étant prononcé contre le rapport. Ses adversaires lui reprochaient en fait de n'être pas suffisamment

concret; ils déploraient l'absence de toute proposition visant à mettre sur pied, à l'échelle communautaire, la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine. Le président du groupe socialiste, M. Ernest Glinne, estimait, pour sa part, que le Parlement était à même d'émettre un certain nombre de recommandations concrètes en matière de lutte contre le chômage, à condition que le deuxième groupe politique le plus important, celui des démocrates chrétiens, accepte de collaborer. Cette collaboration faisait malheureusement défaut. M. Glinne s'était élevé contre un communiqué de presse émanant des démocrates chrétiens qui accusait précisément les socialistes de ce manque de collaboration. Ce point fut éclairci d'entrée de jeu par le premier orateur démocrate chrétien, Mme Hanja Maij-Weggen, néerlandaise.

La commission parlementaire des affaires sociales était, à son avis, allée suffisamment loin dans le sens des souhaits émis par les socialistes; elle ne comprenait donc pas pourquoi le groupe socialiste s'était en définitive prononcé contre le rapport de M. Papaefstratiou.

Les prises de position contradictoires n'en restèrent cependant pas là. Ainsi, les conservateurs et les socialistes britanniques se prirent à partie, les uns estimant que les socialistes entendaient une fois de plus sortir de la Communauté, ce qui ferait irrémédiablement courir la Grande-Bretagne au désastre, les autres affirmant que Madame Thatcher était responsable du fléau du chômage britannique.

Les Français, eux aussi, appurent plus que divisés sur la politique de M. Mitterrand.

Le point de vue de la Commission

Le Président de la Commission Européenne, M. Gaston Thorn, fit remarquer que ce débat sur la situation de l'emploi avait entre autres objectifs celui d'émettre des suggestions en vue de la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui doit se tenir à Stuttgart, en Allemagne, ajoutant cependant qu'il fallait se garder de donner à l'opinion publique de fausses illusions : inutile de prétendre apporter des solutions à court terme au problème de l'emploi s'il est impossible de concrétiser les espoirs. M. Thorn émit le souhait de voir bientôt un programme communautaire axé sur le rétablissement de la force concurrentielle de l'industrie européenne. La Commission européenne tente actuellement d'élaborer un certain nombre de propositions pour ce programme et M. Thorn a cité, à cet égard, les différentes suggestions formulées par les syndicats.

Le Commissaire Ivor Richard s'est déclaré, quant à lui, fort intéressé par les idées émises par les syndicats : il estime en effet que des fonds doivent être alloués à la création d'emplois immédiats, plus particulièrement dans le secteur de la construction.

Pour le Commissaire Frans Andriessen, la réduction du temps de travail n'est en fait pas du ressort de la Commission Européenne. En premier lieu, parce que les situations que connaissent les différents Etats membres sont trop disparates pour pouvoir décider, à Bruxelles, que tous les Européens doivent désormais appliquer la semaine des 35 heures (par exemple); ensuite, parce que la réduction du temps de travail passe nécessairement par la concertation entre employeurs et travailleurs, concertation sans laquelle aucun résultat n'est possible.

... et des intervenants

Le démocrate chrétien belge, M. Raf Chanterie, rap-

pela, lui, les paroles qu'avaient prononcées M. Leo Tindemans en 1974 : l'évolution de la société peut se comparer non pas à un orage, mais bien à un changement de climat. Le monde change; voilà pourquoi M. Chanterie et, avec lui, le Parlement européen tout entier, se sont fixés pour but de voir quelle place l'Europe sera appelée à occuper dans ce monde en mutation. M. Chanterie a pour sa part déclaré souscrire aux orientations générales formulées dans tous les rapports débattus; pour lui, une présence européenne toujours plus grande est la clé de l'avenir. Son compatriote socialiste, M. Willy Vernimmen semblait être du même avis : il importe, selon lui, de mettre sur pied un programme coordonné d'investissements, visant à développer les secteurs économiques qui ont toutes les chances de devenir ceux de demain.

M. Jaak Vandemeulebroecke (Volksunie) fit cependant remarquer que les investissements n'ouvraient pas toujours de nouvelles voies. Souvent les entreprises sont portées à faire des investissements „en profondeur” qui ne créent malheureusement que peu d'emplois; si l'on entend mener une politique de stimulation de l'emploi, ce sont d'abord les petites et moyennes entreprises qu'il convient d'encourager financièrement, fit-il observer.

M. Heinke Salisch, socialiste allemande qui présentait, elle aussi, un des rapports, s'est interrogée sur la question de savoir si l'amélioration de la formation professionnelle des jeunes pouvait réellement combattre le chômage des jeunes; elle estime que l'Europe compte déjà quantité de jeunes chômeurs qui possèdent toutes les qualifications nécessaires.

Le chômage des femmes

Le problème de la situation de la femme fut également longuement débattu.

Pour la libérale allemande Mme Mechthild von Alemann,

le nombre de femmes au chômage est bien supérieur aux statistiques officielles en la matière. La raison en est que beaucoup se sentent découragées et renoncent souvent à se faire entendre.

A cet égard, Mme Cinciari Rodano, communiste italienne, a analysé la situation sous un autre angle : les femmes, dit-elle, ne sont plus disposées à céder leur place sur le marché de l'emploi; les mouvements féministes les ont amenées à ne plus accepter d'être discriminées, discrimination pour laquelle la socialiste allemande Heidemarie Wiczorek-Zeul a proposé de nouveaux moyens susceptibles d'y mettre fin. A son avis, les hommes doivent se rendre compte que les tâches ménagères ont tout autant de valeur que les autres; il faut que les hommes sachent qu'une nouvelle société suppose une répartition équitable de tous les types d'activités. Ils apprendront ainsi, souligne-t-elle, qu'il peut être fort agréable d'accomplir des tâches ménagères et de s'occuper des enfants. Mme Alphonsine Plix, démocrate chrétienne belge, fit remarquer, en conclusion, que les tâches ménagères étaient aujourd'hui nettement plus valorisées qu'hier, mais qu'il fallait poursuivre les efforts en ce sens. C'est pourquoi, elle demanda que soient prises des mesures concrètes susceptibles d'améliorer la situation de la femme sur le marché du travail.

Conclusions

Le Parlement conclut ses travaux en adoptant quatre résolutions. Deux résolutions sont restées en suspens; elles seront mises aux voix au cours d'une prochaine réunion. La résolution du rapport de M. Papaefstratiou fut modifiée en un grand nombre de ses points; toutefois, ces amendements ne changeaient rien, aux yeux des socialistes et des communistes, quant au fond de la résolution, étant donné que la semaine des 35 heures n'était pas reprise, comme ne l'était pas non plus la demande d'un prélèvement

de 1 % du produit national brut des Etats membres en vue de la création d'emplois nouveaux. Il fut cependant décidé à cet égard l'établissement d'un pourcentage annuel progressif, mais aucun chiffre précis ne fut mentionné. Les parlementaires se sont également déclarés d'accord pour attirer une attention toute particulière sur la situation de la femme sur le marché de l'emploi, sur l'endettement des pays du tiers monde, ainsi que sur les petites et moyennes entreprises. L'accent a été mis sur la nécessité de coordonner les investissements, de lutter contre l'inflation, de faire baisser les taux d'intérêts et d'améliorer la position concurrentielle de l'Europe. Des conclusions qui, pour les parlementaires de gauche, étaient toutes bien trop vagues et sans engagement suffisant, d'où leur rejet du rapport de M. Papaefstratiou. Ce rapport fut cependant approuvé à une très faible majorité.

C'est avec beaucoup d'anxiété que l'on attendait le moment du vote : le radical italien Pannalla avait en effet fait savoir, dans les coulisses de l'hémicycle, qu'il allait demander un vote nominal, et les groupes libéraux souhaitaient aller, eux aussi, dans ce sens. Or, l'absence de système de vote électronique au Palais des Congrès de Bruxelles, où se tenait la réunion, pouvait faire craindre le pire. M. Pannalla souhaitait du reste souligner précisément qu'il n'était pas possible de tenir les séances du Parlement au Palais des Congrès. En fin de compte, exception faite de l'intervention de M. Pannalla en début de séance officielle, qui demanda que la réunion soit prolongée de 25 heures pour permettre le vote nominal, tout se déroula sans aucun problème, et l'on procéda au vote à mains levées.

Opération „frontières”

Sous l'œil vigilant des douaniers belges, et selon les lieux de leurs collègues français, allemands ou néerlandais des groupes de Fédéralistes Européens, ont participé le 20 mai dernier, notamment aux postes frontières d'Adinkerke et de la Calamine ainsi qu'à Zeebrugge et à Vaals à l'opération „Frontières ouvertes”, qui s'est déroulée simultanément, à l'initiative de l'UEF, à 34 postes frontières répartis dans l'ensemble de la Communauté Européenne.

Les automobilistes de passage se sont vus remettre une carte postale, adressée à leur premier ministre, lui suggérant l'abolition à l'intérieur de la Communauté européenne, des contrôles frontaliers.

Les participants mirent le feu à des barrières symboliques. „On est en droit de se demander, déclara à cette occasion le prof. M. Albertini, président de l'UEF, pour quelles raisons nos états continuent, 30 ans après la création d'une communauté, à être divisés par des frontières; vivons-nous donc toujours au temps du nationalisme et du protectionnisme ?

Sommes-nous en mesure, comme ce feu „fédéraliste” qui vient d'abattre la barrière symbolique, de vaincre l'opposition à la libre circulation à l'intérieur de la Communauté Européenne ?”

Depuis le printemps 1982, la Commission, ainsi que le Conseil Européen de Copenhague, ont régulièrement attiré l'attention sur la nécessité de poursuivre la mise en place d'un véritable marché intérieur. Le Conseil des Ministres consacré, au début de cette année, au renforcement et à la consolidation du marché commun, a incontestablement représenté une étape marquante. Tous les états se sont montrés conscients de l'importance et de la signification de cet objectif qui comporte trois volets : politique (raffermir la Communauté Européenne et la rendre plus présente aux yeux de l'opinion publique), économique (une étude allemande évalue les coûts des formalités et contrôles frontaliers à 5-7 %



de la valeur des biens transportés), et industriel (les entreprises ne peuvent programmer des projets d'une certaine ampleur qu'à condition d'être sûr de l'accès en un vaste marché).

Le Conseil des Ministres du 1er mars 1983 est arrivé à une série d'accords de principe dans ce domaine. Mais des propositions concrètes formulées par la Commission Européenne visant, notamment, à percevoir les montants de TVA dans des bureaux à l'intérieur des pays et non plus aux postes frontières, à créer un document uniforme pour les formalités douanières, à lever les limitations d'importations qui frappent les biens transportés dans les bagages des voyageurs, etc..., se sont heurtées à une résistance opiniâtre de la part des administrations nationales.

C'est pourquoi la Commission Européenne a voulu appuyer l'action des Fédéralistes européens, qui ont également distribué aux postes frontières des modèles de „passeports européens”; ils entendaient ainsi rappeler aux citoyens européens leurs droits et leurs libertés au sein d'une véritable Communauté Européenne.

Les participants à cette manifestation espèrent que la mise au point définitive du véritable passeport européen ne se fera plus attendre trop longtemps. Les Dix s'étaient en effet engagés, le 21 juin 1981, à ce que l'affaire soit réglée pour le 1er janvier 1985 au plus tard.

Les „manifestants” ont également dénoncé l'absence de tout progrès en matière de coopération politique, ainsi que l'apathie des

médias vis-à-vis du nationalisme croissant.

L'échec de la mise en place d'un marché intérieur et le nombre croissant de contrôles frontaliers reflètent le cercle vicieux „nationaliste” qui débouche sur un sentiment de frustration et de découragement au sein de la population, et plus particulièrement, des jeunes.

Le Prof. M. Albertini, président de l'UEF, estime que la volonté des partis et des gouvernements de supprimer les frontières est le reflet de leur volonté d'aller dans le sens de l'unité européenne. Les Fédéralistes Européens souhaitent, en plus de la libre circulation des citoyens, la création d'un Passeport européen et l'établissement d'un véritable marché intérieur; ils demandent que les Etats membres collaborent plus étroitement et que l'on procède à une réforme des Institutions, de manière à doter la Communauté d'instruments d'actions efficaces et démocratiques.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à Strasbourg, le membre de la Commission Européenne, Monsieur NARJES, a voulu replacer l'action des Fédéralistes dans un contexte plus large. Pour lui, si l'on entend insuffler un nouvel enthousiasme aux citoyens européens, et en particulier à la jeunesse européenne, il importe d'accomplir des progrès concrets et sensibles dans le cadre du processus d'intégration. „L'engagement européen, et plus encore, le bon sens, nous poussent à réaliser la libre circulation aux frontières.”

Henk Mahieu

Les politiques communes

Du 11 au 22 juillet se tiendra la session 1983 post-universitaire de l'institut universitaire internationale, LUXEMBOURG, sur „Les politiques communes, réalisations et perspectives”, sous la direction de M. R. Bayens.

Programme et renseignements à l'I.U.I.L. Mme O. Pirot, 162a, av. de la Faïencerie, 1511 Luxembourg, tél. 47.18.11 et 216.21.

Synergium 83

SYNERGIUM 83 se déroulera du 14 au 23 octobre 1983 à Aachen, Liège et Maastricht.

SYNERGIUM 83 est une rencontre entre le Japon et l'Europe, organisée sous l'égide de l'Exécutif Régional Wallon par l'ASBL liégeoise „Innovation et Reconversion Industrielle” (I.R.I.). Il bénéficie du patronage de la Commission des Communautés Européennes et de la participation officielle du Gouvernement Japonais, représenté par le „Japon External Trade Organization” (JETRO).

SYNERGIUM 83 comprend un colloque, une exposition et une animation socio-culturelle.

Le colloque se tiendra à Aachen, Liège et Maastricht du 17 au 21 octobre 1983 sous la présidence de Madame Simone Veil. Il a pour thème : „Demain, l'entreprise”.

L'exposition „SYNEXPO” se tiendra du 14 au 23 octobre dans les halles de la Foire Internationale de Liège. Elle sera un lieu de rencontre où le Japon et l'Europe feront ensemble le point sur les technologies nouvelles, leurs applications et leurs incidences sur l'entreprise et le monde de demain.

Une animation socio-culturelle complètera ces deux activités : des festivals de théâtre, de musique et de danse ainsi que des expositions d'art permettront de confronter les cultures européennes et Japonaises, anciennes et modernes.

LIRE ET ECRIRE

La langue grecque

Six ans durant, j'ai accompli mes humanités gréco-latines; j'ai ensuite étudié quatre ans à la Faculté de Philologie et Lettres de l'Université de Louvain, et voilà vingt-cinq ans à présent que j'enseigne, entre autres, le Grec ancien dans l'Enseignement secondaire.

Il y a quelques années, j'avais organisé, dans le cadre des activités scolaires, un voyage en Grèce; quelle ne fut pas ma surprise de constater que, malgré les nombreuses années passées à étudier le Grec, j'étais totalement incapable de demander convenablement l'heure ou le chemin en Grèce.

La raison de ces difficultés réside essentiellement dans le fait que la langue grecque ancienne diffère dans une grande mesure du Grec moderne; autrement dit, les mêmes mots, présentant la même orthographe, se prononcent différemment, selon que l'on a à faire à des intellectuels d'Europe occidentale ou à des Grecs du XX^{ème} siècle.

Les contacts directs de plus en plus nombreux qu'entretiennent la Grèce et les autres pays européens — contacts que l'adhésion de la Grèce à la CEE en 1980 a encore renforcés — devraient, me semble-t-il, pousser les hommes de lettre, dans le souci de respecter l'évolution de la société, à adapter la langue grecque qu'ils enseignent pour la rendre plus proche du parler des Grecs d'aujourd'hui.

Certes, cette mutation vers une langue grecque moderne pose, dans l'enseignement, nombre de problèmes et/ou de difficultés; mais elle présente aussi des avantages.

Les problèmes sont de nature scientifique et psychologique...

Quant aux avantages qu'offre l'adoption d'une langue unifiée, ils sont évidents: en effet, l'apprentissage du Grec moderne par tous ceux qui, en Europe occidentale, ont étudié le Grec ancien, serait une main tendue aux milliers d'émigrants qui quittent la

„Lire et écrire" est une nouvelle rubrique dans „EURinfo" et „EUROPA-bericht", ouverte aux réactions et suggestions des lecteurs

Dans la mesure où elles sont importantes ou intéressantes pour les autres lecteurs, nous les publierons, sous réserve que les lettres ne dépassent pas 25 lignes tapées à la machine.

Grèce pour venir s'installer dans nos pays d'Europe occidentale. Il est significatif de constater, à cet égard, que la BRT 1 belge n'est pas la seule station de radio d'Europe occidentale à consacrer, chaque semaine, une demi-heure — ou davantage — à des programmes destinés aux immigrés grecs.

Les voyages en Grèce seraient d'autant plus agréables qu'il serait possible de dialoguer véritablement avec la population locale.

Voilà pourquoi je me permets de soumettre une suggestion à la Commission: ne pourrait-on envisager de faire connaître et de diffuser, à l'échelon européen, la langue grecque moderne? Je songe, par exemple, à la réalisation d'une cassette sur laquelle seraient enregistrés des textes rédigés en Grec ancien, connus et à la portée de tous (Xénophon, Platon, le Nouveau Testament, etc.), lus par des Grecs contemporains.

Karel Imbrechts
Sint-Katelijne-Waver

La syndicalisation des cols blancs

La confédération nationale des cadres (Av. Josse Goffin 199, Boîte 7, 1080 Bruxelles) a réagi à l'article publié sur base d'un rapport de l'Institut Syndical Européen, dans EUR-info du mois de février 1983.

La CNC a publié un memorandum sous le titre: „Une étude inobjective sur la syndicalisation des cadres en Belgique" dans lequel il conteste les chiffres avancés par l'ISE.

„Des estimations faites au sein des entreprises montrent que le nombre de ca-

dres affiliés à la FGTB et à la CSC est plus proche du dixième du chiffre de 30.000 annoncé par l'ISE".

Et le memorandum de poursuivre: „le rapport ISE signale aussi que 10 à 15 % des cadres n'ont pas rejoint les syndicats (...), mais appartiennent à différents types d'associations corporatistes (...)"

Ceci signifierait que 85 % à 90 % de cadres seraient affiliés aux syndicats traditionnels, cela ferait entre 85.000 et 180.000 affiliés aux syndicats.

Ces chiffres sont totalement incohérents.

... La majorité des cadres belges sont jusqu'à présent restés en dehors de toute association syndicale extérieure à l'entreprise."

Allocations familiales en Belgique (1)

Je viens de prendre connaissance du dernier numéro de „EUR-info", n° 77, avril 1983.

J'ai lu attentivement l'article intitulé „La protection sociale: un dossier explosif dans toute la communauté", p. 8 et suivantes. Le paragraphe relatif aux allocations familiales en Belgique présente les choses d'une manière inadmissible. Les études les plus sérieuses prouvent à suffisance que malgré des allocations familiales qui, à première vue paraissent généreuses, et malgré les dégrèvements fiscaux pour charge de famille, plus la famille compte d'enfants, plus le revenu disponible par unité de consommation se réduit.

Il est par conséquent erroné et tendancieux de présenter le régime d'allocations familiales belge com-

me constituant une politique nataliste visant à „récompenser" un nombre élevé d'enfants et à accorder aux parents "une rente annuelle exonérée d'impôts".

Je vous signale par ailleurs qu'un document émanant de la Commission des Communautés européennes et intitulé „Problèmes de sécurité sociale — Eléments de réflexion", document daté du 17 novembre 1982, publie en p. 4 un tableau comparatif des prestations de protection sociale dans les divers pays de la Communauté. Le secteur familial représente 12,5 % en France, 11,6 % en Belgique, 11,5 % au Royaume Uni. A titre d'information...

Jacques Zwick,
Secrétaire général
Ligue des Familles

Allocations familiales (2)

Suite à l'article de Heyman et Perelman, intitulé „La protection Sociale: un dossier explosif", je crois de mon devoir de rectifier certaines erreurs commises dans le texte, notamment dans le passage suivant:

Quant à récompenser le nombre d'enfants, c'est la Belgique qui tient la tête; si vous avez quatre enfants, le gouvernement reconnaissant (du mois c'était le cas jusqu'au moment où le chômage a crevé le plafond tandis que les investissements étrangers reculaient) vous versera une rente annuelle exonérée d'impôts de 170.000 francs belges (24.400 francs français). Si vous vous sentez capable d'élever 9 enfants, la rente passera à 440.000 francs belges (63.000 francs français).

A part le fait qu'il n'existe aucun lien réel entre la réduction fiscale pour les enfants à charge et le niveau de chômage ou des investissements, les chiffres mentionnés par les auteurs de l'article, quand bien même ils ne précisent pas à quelle année ils se rapportent, s'avèrent totalement erronés.

Suite à la p. 20.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Des ressources nouvelles pour la Communauté

En ce mois de mai 1983, M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne a adressé aux gouvernements des Dix un avertissement sans fard quant à la situation financière de la Communauté. Celle-ci, a-t-il dit en substance, risque d'être bientôt plus que critique et la Commission a le devoir de proposer les manières d'y remédier.

Ces propositions ont été présentées au Conseil des ministres de la Communauté et au Parlement européen. La pièce maîtresse en est la suppression du plafond d'un point de la TVA : à l'heure actuelle, une petite partie de la taxe à la valeur ajoutée perçue par les Etats membres est versée au budget communautaire et les textes disent que cette partie ne saurait excéder 1 %. Ce maximum serait donc supprimé : on fixerait d'abord un maximum de 1,4 % et il suffirait, par la suite, d'un simple vote (à l'unanimité) du Conseil des ministres et du Parlement européen (à la majorité des deux tiers) pour l'augmenter autant que nécessaire par fractions de 0,4 point.

Une partie de contributions des Etats membres au titre de la TVA serait „modulée”. Il s'agirait de la fraction du budget communautaire comprise entre un montant de 33 % de ce budget et le total effectif des dépenses de la politique agricole commune. Pour cette fraction du budget, les contributions des Etats membres seraient variables et cela en fonction de trois critères : la part de chaque pays dans la production agricole relevant de la PAC, le produit intérieur brut par habitant et l'excédent net d'exploitation de la Communauté.

Les autres mesures budgétaires proposées par la Commission seraient les suivantes :

- les droits de douane sur les importations relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) seraient versés à cette Communauté et non plus aux Etats membres,
- le remboursement par la Communauté des frais de perception des droits de douanes et des prélèvements agrico-

les (10 % du total) ne serait plus automatique.

Au cours d'une conférence de presse, M. Gaston Thorn, a commenté ces propositions. Il a souligné que la Communauté risque de se trouver bientôt confrontée à l'épuisement de ses ressources, d'autant que l'augmentation en flèche des dépenses agricoles, au cours de ces derniers mois, a encore aggravé la situation. Les propositions de la Commission sont donc destinées à sauvegarder le fonctionnement normal des politiques communautaires.

M. Thorn a par ailleurs précisé que la Commission étudie actuellement la possibilité d'instaurer une politique de l'énergie à l'échelle de la Communauté avec institution d'une taxe communautaire sur la consommation énergétique non-industrielle.

Des propositions dans ce sens seront faites prochainement.



Seveso

Le scandale qui entoure l'affaire des déchets de Seveso illustre bien les difficultés de l'organisation et du contrôle de l'environnement industriel au niveau national dans les pays occidentaux. Il tend également à souligner les nombreuses contradictions des options politiques retenues par les bureaucrates et les hommes politiques. D'une part la crise économique a incité les bureaucraties à renforcer le contrôle des biens et des personnes aux frontières internes de la Communauté. D'autre part, des fûts pleins d'un poison mortel sont apparemment autorisés à traverser librement ces mêmes frontières, car les Etats membres rechignent à accepter une responsabilité européenne commune.

Le Conseil rejette des initiatives destinées à encourager une plus grande liberté de circulation des biens et des personnes à l'intérieur de la Communauté, bien que les mesures en question ne soient rien moins que normales. Le Conseil de l'Environnement du 16 juin prochain va-t-il aussi rejetté le projet de directive sur „la surveillance et le contrôle du transport transfrontalier des déchets dangereux dans la Communauté européenne” ?

La „production” de déchets de l'industrie européenne s'élève à 150 millions de tonnes par an, dont 20 à 30 millions de tonnes sont toxiques. Pour 10 tonnes de déchets produits, une tonne est transportée d'un Etat membre à un autre pour être détruite ou stockée. Les conditions de traitement de ces déchets dangereux lorsqu'ils ne quittent pas un Etat membre ayant été fixés par une directive communautaire en vigueur, c'est maintenant au Conseil d'agir et de franchir une nouvelle étape vers un système de contrôle européen afin d'avoir prise sur les deux ou trois millions de tonnes qui traversent les frontières pour être traitées ailleurs, effrontément et sans que personne n'en assume la responsabilité.

L'occasion est offerte de trouver une solution européenne, dont le besoin est pressant, à un problème européen.

Franz Froschmaier

Proposition pour un contrôle renforcé des déchets industriels

Le procès de l'accident de Seveso, ce village dont le nom est devenu synonyme de catastrophe écologique, et la disparition pour le moins mystérieuse des 41 fûts de dioxine, ont souligné l'actualité du problème du transport international des déchets toxiques qui inquiète la Commission européenne.

Les deux tonnes de déchets contenus dans les fûts de Seveso ne représentent en fait qu'une infime partie de la „production” de déchets industriels de la CEE qui s'élève à quelque 150 millions de tonnes dont 20 à 30 millions de tonnes sont des produits dangereux. On mesure la véritable ampleur du problème si l'on sait que c'est par un million qu'il faut multiplier la quantité des déchets de Seveso pour arriver à la quantité totale des déchets industriels toxiques qui passent les frontières des Etats membres chaque année.

La Commission a proposé en janvier 1983 une nouvelle directive pour renforcer le contrôle de ces déchets dans le but de mieux protéger la santé des personnes ainsi que l'environnement. Cette mesure recommande la surveillance et le contrôle sans interruption des déchets de leur point de départ à leur arrivée au centre de traitement ou de stockage.

Le projet de directive garantirait que le transport transfrontalier ne serait pas possible sans qu'un Etat membre ne soit notifié de l'importation des déchets. Par ailleurs, ceux-ci devraient être accompagnés de la description détaillée de leur nature, composition et quantité et porter la mention d'un numéro de téléphone permettant d'obtenir les conseils de spécialistes en cas d'urgence, et ce pendant toute la durée du transport. Seules les entreprises possédant la licence nécessaire seraient autorisées à effectuer le transport international de ces produits chimiques. Une assurance complète serait obligatoire pour couvrir les éventuels dommages en cours de transport.

Le projet de directive recommande enfin que les Etats membres établissent un rapport tri-annuel sur la mise en œuvre de la directive et que la Commission soumette son propre rapport au Conseil et au Parlement.

A noter que ce projet vient renforcer la législation communautaire existant déjà dans ce domaine puisqu'une directive, entrée en vigueur en mars 1980, régleme le traitement, le stockage ou

l'élimination des déchets toxiques. Selon cette législation, les Etats membres, par l'intermédiaire de leurs instances compétentes, doivent autoriser et contrôler le transport, le traitement et l'élimination des déchets dangereux ou toxiques.

(Texte datant du 5 mai 1983.)

Le président Thorn à la Maison blanche

Vers la fin d'avril, M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne, s'est entretenu à Washington avec le président Reagan, en préparation du sommet des sept grandes puissances industrielles occidentales annoncé sur le calendrier du 29 au 30 mai.

Aux cours de la conversation, M. Thorn a insisté sur trois problèmes qui préoccupent particulièrement la Communauté.

Il s'agit notamment du niveau des taux d'intérêts américains, niveau que la Communauté juge excessif et qui constitue, selon elle, un obstacle à toute reprise économique.

Les problèmes monétaires ont également retenu l'attention des deux interlocuteurs. Le président Thorn a exprimé l'avis que la Banque fédérale américaine devrait intervenir pour stabiliser les taux de change. Le président Reagan semble avoir accepté cette opinion, tout en estimant que le moment d'une telle action n'est pas encore venu.

Enfin, M. Thorn a soulevé le problème sans cesse plus aigu de l'endettement du tiers-monde.

MM. Reagan et Thorn ont confirmé l'un et l'autre leur volonté de contribuer au succès du sommet de Williamsburg. Cet objectif semble aujourd'hui plus accessible que naguère. En effet, il a été convenu que les Sept n'aborderont pas les problèmes agricoles qui opposent les Etats-Unis à la Communauté.

Ministre chinois à Bruxelles

Après un ralentissement relatif de ses importations au cours des dernières années, la Chine s'est engagée aujourd'hui dans un processus de modernisation de son industrie en faisant appel à l'étranger.

Le ministre chinois des relations économiques et commerciales avec l'étranger, Mme Chen Mu Hua, lors de sa visite à Bruxelles en avril, a réaffirmé l'ouverture de son pays aux échanges et

SUBVENTIONS EUROPEENNES POUR DES PROJETS ENERGETIQUES

M. Etienne Davignon, vice-président de la Commission européenne, a annoncé l'octroi au Royaume-Uni et à l'Allemagne de subventions communautaires d'un total de 28 milliards de FB destinées à appuyer la réalisation de 26 projets d'investissement énergétique.

Les 18 milliards de FB attribués au Royaume-Uni contribueront au financement de cinq centrales nucléaires, d'une grande centrale thermique au charbon, d'une centrale à accumulation d'énergie par pompage, d'un projet de chauffage urbain, de trois terminaux pour le gaz naturel de la mer du Nord, de cinq installations de stockage du même gaz et d'un système d'interconnexion reliant les réseaux britannique et français.

Les neuf projets allemands qui bénéficieront d'une participation communautaire sont les centrales nucléaires de Schmehausen et de Kalkar, une centrale au charbon écologiquement „propre” à Völklingen dans la Sarre, une action de soutien à la production de coke et cinq projets de recherche dans la technologie du charbon.

UN SUPPLEMENT POUR LE ROYAUME-UNI

En mars dernier, M. Antonio Giolitti, commissaire européen à la politique régionale, a donné le feu vert à l'octroi au Royaume-Uni d'une tranche de subventions d'une valeur de 31,6 milliards de FB et destinée au financement de sept programmes d'infrastructures.

Ceux-ci concernent le réseau routier britannique (20 % du total), le réseau ferroviaire (30 %), la distribution d'eau et les eaux usées (20 %) et les télécommunications (30 %).

aux investissements étrangers. A l'occasion de cette visite elle a également invité à Pékin M. Wilhelm Haferkamp, commissaire chargé des relations extérieures.

Depuis la signature de l'accord commercial CEE-Chine, les secteurs de coopération entre les deux partenaires se sont multipliés et incluent l'évaluation des besoins agricoles, énergétiques et pharmaceutiques de la Chine, l'exploitation des ressources minérales et des échanges croissants (notamment l'exportation vers la Chine d'équipement, de produits métallurgiques et chimiques et l'importation de textiles, de confection et de légumes chinois).

A noter enfin que des accords sont en cours de négociation entre la Chine et des Etats membres et que celle-ci se prépare à négocier le renouvellement de son accord textile avec la Communauté qui expire à la fin de l'année.

Relation CE-Yougoslavie

La visite du premier ministre yougoslave, Mme Milka Planinc, a confirmé les liens étroits qui existent entre les deux partenaires.

Au cours de sa visite à Bruxelles en avril dernier, Mme Planinc a rencontré le Président de la Commission, M. Gaston Thorn et le commissaire aux relations extérieures, M. Wilhelm Haferkamp. Elle a également assisté à une réunion de la Commission.

Ces entretiens ont été l'occasion pour le premier ministre yougoslave d'exposer les objectifs économiques de son pays et de confirmer que la Yougoslavie, malgré la crise, avait choisi la coopération internationale plutôt que des politiques de repli sur soi.

Du côté communautaire, M. Haferkamp a suggéré que le soutien le plus efficace que pouvait offrir la Communauté n'était pas d'accroître le nombre des concessions tarifaires mais d'organiser des projets communs et le transfert de technologies. Cette coopération est déjà active comme en témoignait la présence de plus de 400 entreprises yougoslaves et communautaires à la semaine commerciale de Belgrade en mars dernier et l'accent est mis sur des secteurs comme l'agriculture, le tourisme, les transports et les infrastructures.

D'autre part, les deux partenaires se sont mis d'accord pour examiner l'éventualité d'un accroissement des fonds communautaires accordés à la Yougoslavie qui s'ajouteraient aux 200 millions d'Ecus (5,35 milliards de FB) déjà

prévus par la Banque européenne d'investissement pour la période 1980-1985.

Rappelons que les premiers accords CEE-Yougoslavie remontent à 1970 et se sont développés pour aboutir à l'actuel accord de coopération qui est entré en vigueur le 1er avril 1983. Les échanges commerciaux ont suivi cette évolution puisque l'année dernière le montant des exportations de la Communauté vers la Yougoslavie s'élevait à 4.277 millions d'Ecus (190,8 milliards de FB) et celui des importations à 2.762 millions d'Ecus (123,26 milliards de FB).

Le premier ministre de Tunisie à Bruxelles

Début mai, M. Mohammed Mzali, premier ministre de Tunisie, a rendu visite à la Commission européenne. Cette visite avait lieu au moment où les trois pays du Maghreb — Algérie, Maroc et Tunisie — manifestent une nette volonté de rapprochement et de coopération. Et M. Mzali n'a pas manqué d'attirer l'attention de ses interlocuteurs sur cette évolution. Une Europe unie et un Maghreb intégrée, a-t-il dit en substance, seraient complémentaires. La coopération entre elles serait une chose naturelle; des relations privilégiées pourraient être établies et renforcées entre les deux entités.

Une telle coopération „multidimensionnelle” pourrait, si elle réussit, donner une impulsion nouvelle au dialogue euro-arabe, voire au dialogue Nord-Sud.

M. Mzali et M. Pisani, commissaire européen au développement, ont donné à l'issue des entretiens, une conférence de presse conjointe. M. Pisani a salué les initiatives en vue de l'union du Maghreb. La Communauté européenne, a-t-il dit, est prête à coopérer avec un Maghreb uni et, si on lui en fait la demande, à remplacer les accords bilatéraux existants par un accord unique. M. Pisani estime que l'ouverture des frontières entre les trois pays permettrait déjà de modifier leurs courants d'échanges et de réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés européens.

Adhésion de l'Espagne : des progrès importants

D'importants progrès ont été réalisés fin avril à Luxembourg dans le cadre des

négociations en vue de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne. En effet, les deux parties se sont mises d'accord sur diverses mesures transitoires concernant tout un ensemble de produits industriels et notamment textiles.

C'est ainsi qu'il a été convenu que l'Espagne sera autorisée à imposer, pendant une période de quatre ans, certaines limites aux importations de dix produits industriels qui vont de certaines catégories de tapis aux fusils de chasse. Des restrictions semblables seront autorisées pendant trois ans en ce qui concerne les téléviseurs et les tracteurs.

Certains produits textiles (sous-vêtements en coton, linge de literie, fibres synthétiques) bénéficieront également d'une période transitoire de quatre ans, tant en ce qui concerne les importations que les exportations.

L'accord sur ces différents points constitue, peut-on dire, la conclusion du chapitre „Union douanière” des négociations avec l'Espagne. M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission, a déclaré qu'il s'agissait là d'une „solution équitable”, qui donne satisfaction à l'Espagne sur plusieurs de ses desiderata. Donc, a conclu M. Natali, un pas en avant très important.

Danger pour la libre concurrence

Présentant en avril dernier à Bruxelles le Douzième rapport sur la politique de concurrence de la CE, le commissaire Frans Andriessen a réaffirmé que la Commission continuait sa surveillance constante des projets d'aides directes ou indirectes des Etats membres à certains secteurs de leurs économies.

En 1982, la Commission a poursuivi sa politique rigoureuse de contrôle des aides de l'Etat, des ententes restrictives entre les entreprises et des abus de position dominante qui sont une menace aux principes de la libre concurrence, a déclaré M. Andriessen.

Selon le rapport, 232 projets d'aides dont près de la moitié pour le secteur de la sidérurgie ont été soumis à la Commission en 1982, ce qui représente une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente. Si la Commission ne s'est opposée qu'à 13 de ces projets, 115 d'entre eux ont dû être modifiés avant qu'elle ne prenne une décision favorable.

A propos de l'industrie sidérurgique, M. Andriessen a déclaré que la Com-

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

mission restait convaincue de la nécessité de la réduction de la capacité de production d'acier communautaire de quelques 32 - 35 millions de tonnes d'ici à 1985, date à laquelle l'industrie devrait être viable et aucune aide publique ne serait plus autorisée.

Il a confirmé enfin que la Commission avait toujours l'intention d'annoncer sa décision finale concernant la restructuration de l'industrie sidérurgique communautaire à la fin du mois de juin.

Regain de confiance des chefs d'entreprise

L'indicateur global des prévisions des agents économiques dans la Communauté s'améliore, bien que les chiffres de fin 1982 pour le Produit national brut et la production industrielle fléchissent toujours. Seul l'indicateur de confiance des consommateurs continue à refléter une certaine tendance au pessimisme.

L'enquête de conjoncture de „Economie européenne” du mois de mars indique que cet optimisme accru accentue la possibilité d'une reprise qui permettrait de sortir de la récession actuelle. Cette amélioration repose certainement sur la récente baisse des taux d'intérêts et des prix du pétrole, la réduction des niveaux des stocks et l'atténuation des anticipations inflationnistes, selon cette enquête. Mais elle souligne que ce regain de confiance générale n'est pas un signe infaillible de la reprise puisqu'on avait enregistré les mêmes signes favorables au début 82 et qu'ils ne s'étaient accompagnés que d'une reprise de courte durée.

L'indicateur de confiance industriel a sensiblement augmenté entre janvier et février et touché tous les Etats membres sauf la Belgique, le Luxembourg et l'Irlande. L'enquête rapporte également une augmentation sensible des appréciations positives portées sur les carnets de commandes et les commandes étrangè-

res ainsi que sur le niveau des stocks de produits finis dans l'industrie. La demande dans le secteur de l'industrie de la construction semble s'être accrue ces derniers mois avec des perspectives plus favorables en France, en Italie et aux Pays-Bas.

Le point noir dans ce tableau plus optimiste reste le recul du niveau d'utilisation des capacités industrielles dans la Communauté, qui était déjà faible. Ce niveau est estimé actuellement à 75,6 % de la capacité totale, ce qui représente une baisse de 0,8 % depuis janvier 1982. Cette faible utilisation de la capacité de production est l'un des facteurs qui explique que les prévisions de dépenses d'investissement soient peu élevées. En revanche „Economie européenne” souligne que cette réserve devrait permettre à la reprise de se dérouler sans pression sur les coûts puisque l'industrie bénéficierait dans les premiers temps de hausses de la productivité.

Sécurité sociale : un pas de plus vers l'égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas un vain mot pour la Communauté : un nouveau projet de directive, adopté par la Commission le 21 avril, devrait garantir cette égalité de traitement dans les régimes professionnels d'assurance sociale.

Cette nouvelle directive s'inscrit dans l'effort entrepris par la Communauté pour lutter contre les discriminations existant dans les systèmes de sécurité sociale. Elle fait suite en effet, et complète, la directive sur la sécurité sociale adoptée en 1978 et qui doit entrer en vigueur fin 1984 prévoyant une égalité de traitement entre les sexes dans les régimes de sécurité sociale des Etats membres.

Le projet de directive couvre les régimes professionnels d'assurances qui complètent en général des services de prestations publics, mais qui peuvent même les remplacer, tels que pensions de retraite, d'invalidité, allocations de maladie, de chômage ou familiale ainsi que les pensions de survie. Il concerne tous les régimes professionnels, qu'ils aient été négociés dans le cadre de conventions collectives ou qu'ils soient proposés par les seuls employeurs. Il porte aussi sur les régimes d'assurances créés par les organismes représentant des professions libérales ou d'indépendants comme par exemple les médecins ou les avocats.

Ceci pour son champ d'application. Quant à ses effets, le projet stipule que la discrimination directe ou indirecte dans les conditions d'accès aux régimes ou le calcul des contributions et des allocations, par référence au statut marital ou familial, sera interdite. La Commission dresse la liste d'un certain nombre de pratiques qui seront condamnées par la directive : la limitation aux hommes de certains régimes professionnels, notamment de retraite (ils excluent les femmes ou quelquefois seulement les femmes mariées, indique la Commission); l'imposition de périodes de services plus longues ou limites d'âge supérieures pour les femmes avant qu'elles ne puissent bénéficier des avantages de l'assurance.

Enfin, le projet prévoit une période de mise en œuvre de deux ans, période pendant laquelle les Etats membres devront adapter leur législation pour se conformer à la directive.

Tunnel sous la Manche

La Commission européenne a ordonné une étude des différentes possibilités de financement de la construction du tunnel sous la Manche.

Cette étude (qui coûtera 18 millions de FB) fera suite à un premier examen de la question réalisé, à la demande de la Commission, par un groupe de cinq grandes banques britanniques et françaises.

Elle portera notamment sur le rôle que pourraient jouer les Fonds communautaires déjà existants, la „facilité Ortolini”, la Banque européenne d'investissement, etc. Elle aurait trait également à l'inclusion du tunnel dans la politique d'infrastructures de transports proposée par la Commission, au montant de la contribution de la Communauté et aux péages qui seraient réclamés aux usagers de l'ouvrage.

Evohé ! La coupe est pleine !

1982 aura bien mérité de Bacchus. Les statistiques communautaires nous apprennent en effet que, l'an dernier, la récolte de vin a atteint 169 millions d'hectolitres, ce qui n'est pas mal (3ème rang depuis 1973), dont 49 millions d'hectos de vins de qualité, ce qui constitue un record historique.

Le revers de la médaille est que cette surabondance risque de provoquer la

„déprime” dans le secteur des vins de table et une chute des cours dans le domaine des appellations contrôlées et autres VDQS. La Commission européenne vient donc de proposer un programme d'aide au stockage qui permettrait de reporter à l'an prochain une partie de la commercialisation 1982.

Aux termes de cette proposition, l'aide communautaire pourrait être accordée aux viticulteurs français, allemands et luxembourgeois dans la limite de 15 % de leur production et pour une durée de six mois. Les producteurs de la région de la Moselle luxembourgeoise et des zones Moselle-Sarre-Ruwer auraient droit aux subventions communautaires pour une proportion de 30 %.

Au début de la prochaine campagne viticole, la Commission européenne procédera à un nouvel examen de la situation, en vue de la reconduction éventuelle pour une durée de trois mois des contrats de stockage.

La Commission européenne a tenu à souligner le caractère exceptionnel de ces mesures. Elle suivra avec attention l'évolution du marché des vins de qualité, dans la perspective d'un retour à la normale, l'an prochain. S'il ne se produit pas, la Commission pourrait être amenée à proposer des conditions plus rigoureuses en ce qui concerne l'extension du vignoble en appellations contrôlées et VDQS.

Encourager une intégration financière

La Commission vient d'approuver une communication d'ensemble sur l'intégration financière de la Communauté pour encourager le développement économique et les investissements. Ce rapport recommande le démantèlement progressif des cloisonnements entre les marchés de capitaux européens, le renforcement des contrôles des mouvements de capitaux rentrant et sortant de la Communauté et le développement de l'utilisation de l'Ecu dans les transactions financières.

Tout d'abord, le décloisonnement des marchés de capitaux devraient passer par la création d'un marché de capitaux à risques européen et l'interdiction de toutes mesures de contrôle nationales qui n'aient pas été préalablement approuvées au niveau communautaire.

De même les liens entre les bourses de valeurs européennes devraient être renforcées, notamment par la création d'un véritable système de marché euro-

péen interconnectant les marchés pour l'investisseur.

Dans le secteur bancaire et celui des assurances, le rapport préconise l'introduction d'un réseau plus unifié et des instruments permettant de rassembler l'épargne sur une base communautaire.

La Commission constate que les mouvements de capitaux entre les Etats membres sont loin de s'être développés à la même échelle que ceux des biens et des services bien qu'ils soient un facteur essentiel de la lutte communautaire pour une convergence macro-économique et le renforcement du marché interne européen. Mais elle voudrait également voir un plus grand contrôle du mouvement des capitaux, de et vers la Communauté, essentiellement en accentuant la surveillance bancaire internationale et en améliorant la coordination des politiques d'emprunt à l'étranger des Etats membres.

Enfin le rapport demande la consolidation de l'Ecu, la monnaie composite européenne basée sur un panier de monnaies des Etats membres, pour qu'elle devienne une véritable devise, ce qui passerait par un traitement préférentiel des transactions en Ecus et un élargissement de leur rôle officiel.

La société de demain selon le Commissaire Burke

Les prédictions de Georges Orwell dans 1984 sont le pire qui pourrait arriver si tout tournait mal pour nous mais ce cauchemar n'est pas inéluctable, a affirmé le Commissaire Richard Burke à Limerick en Irlande le 18 avril devant le National Institute of Higher Education. Il existe en effet des prévisions plus optimistes qui nous donnent une vision d'un futur sans guerre car elle serait devenue obsolète et où l'argent aurait perdu sa signification à cause de la prospérité généralisée qu'aurait amenée la révolution technologique, a-t-il ajouté.

„Je suis convaincu que les nouvelles technologies peuvent être un avantage sans prix et libérer l'humanité des afflictions matérielles qu'elle a toujours connues. Ce que nous ferons de cette nouvelle liberté est l'affaire de la nouvelle génération, mais savoir si cette nouvelle technologie contribuera à la liberté démocratique et au respect hu-

main est une décision qui est entre nos mains.”

Le choc pétrolier de 1973 a déclenché une profonde récession, poursuit-il, et c'est un phénomène unique dans le sens où il s'est produit au moment d'un bouleversement technologique. „A nous lamenter sur le premier problème nous risquons de ne pas percevoir l'importance du second ou de ne pas saisir les chances qu'il apporte”.

La révolution technologique que traverse notre société représente une cassure sociale aussi importante que la première révolution industrielle et le déplacement de la main-d'œuvre agricole vers les villes, a déclaré M. Burke. „Ce traumatisme a continué pendant plusieurs années et s'est traduit en Europe par une misère immense, une injustice sociale et des affrontements sanglants intermittents.”

„Sommes-nous sur le point d'infliger à nos sociétés, pendant la période de transition vers la société post-industrielle, des souffrances similaires ? Je ne peut pas le croire”, a-t-il ajouté.

Selon M. Burke, la société européenne fondée sur le respect mutuel et le contrôle démocratique, devrait être capable d'affronter la tempête provoquée par les nouvelles technologies et d'en exploiter les avantages. Ceci signifie qu'il faudra changer les emplois et le mode de travail. Et il ajoute que le terminal d'ordinateur chez soi conduira peut-être à une décentralisation du lieu de travail, à la décongestion des villes et même à une éventuelle renaissance de la vie villageoise.

Pour faire face résolument à l'avenir, on doit essayer de comprendre vraiment ce que sont les nouvelles technologies et leurs possibilités et surmonter ses craintes du changement et de l'inconnu.

Enfin M. Burke estime qu'investir dans certains aspects de l'éducation reste crucial si l'on veut préparer les jeunes à maîtriser cette technologie et apporter à nos nations leur part des avantages qui en découleront. Pendant une période de restrictions budgétaires, ces priorités doivent être préservées même si elles doivent l'être au détriment d'autres aspects de l'éducation.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Les coopératives dans la CE : une force économique et sociale

Pour la première fois depuis qu'il existe, le Parlement européen a consacré un débat entier aux coopératives d'Europe. Sa conclusion : ces organisations ne doivent pas être considérées par la Communauté comme secondaires : elles représentent „une force socio-économique importante” à laquelle l'Europe devrait apporter un appui résolu sous forme d'une aide financière et technique. Le Parlement européen a été particulièrement frappé par l'action des coopératives ouvrières qui, au cours de ces dernières années, ont contribué au sauvetage ou à la création de maints emplois.

Le rapporteur, M. Karl Heinz Mihr (socialiste) a déclaré que les coopératives constituent „une forme alternative d'économie, qui se situe entre l'entreprise privée et l'entreprise publique”. A l'heure actuelle, on ne peut pas vraiment parler d'un „mouvement coopératif européen”, car toutes les coopératives, dans les différents pays de la Communauté, n'ont pas les mêmes objectifs. Mais, estime M. Mihr, il devrait leur être possible de parvenir à un consensus au niveau communautaire, grâce à l'instauration, entre elles, de liens plus directs.

Il conviendrait, toujours selon le rapporteur, d'établir une distinction entre les coopératives de travailleurs — qui appartiennent aux salariés et sont gérées par eux — et les coopératives „auxiliaires”, qui intéressent diverses catégories sociales : agriculteurs, consommateurs, grossistes, voire petites et moyennes entreprises. Mais les unes comme les autres, estime M. Mihr, sont importantes car elles contribuent à créer „un environnement économique raisonnable”. C'est pourquoi la Communauté ne devrait pas s'intéresser seulement à l'entreprise privée : elle devrait également coopérer... avec les coopératives.

Au nom de la Commission européenne, M. Richard Burke a approuvé l'idée d'un soutien spécifique de la Communauté aux coopératives. „Celles-ci, a-t-il déclaré, ont eu le mérite de créer des emplois nouveaux là où des entreprises d'autres types étaient contraintes de réduire leur personnel d'une façon dra-

connienne”. Certes, il ne faut pas voir en elles „une panacée contre le chômage” mais elles peuvent resusciter un climat de confiance au niveau local, dans les zones les plus touchées par le chômage et les changements structurels, en démontrant ce qu'il est possible d'obtenir en „s'aidant soi-même”. La Commission, a indiqué M. Burke, étudie actuellement la possibilité d'une aide financière aux coopératives. D'autre part, celles-ci pourraient être incluses dans la réalisation du „plan d'action” communautaire de créations d'emplois sur une petite échelle, au niveau local. Ce plan sera prêt dans quelques mois.

Le rapport de M. Mihr a reçu une large approbation du Parlement européen. Cependant trois de ses recommandations ont été repoussées : elles avaient trait à la création d'un fonds communautaire en faveur des coopératives, à l'adoption d'une législation européenne en faveur des entreprises coopératives et à la création, au sein de la Commission européenne, d'un bureau de liaison avec la Communauté.

S'il n'a pas suivi le rapporteur et ses amis socialistes dans une voie aussi précise, le Parlement européen n'en a pas moins demandé à la Commission d'étudier la possibilité de mesures d'encouragement à la création de coopératives, plus particulièrement de coopératives de gestion par les travailleurs. Le Parlement a été invité, en outre, à envisager des programmes spéciaux d'appui au mouvement coopératif dans les régions de la Communauté menacées

par la crise, ainsi que dans les pays signataires de la convention de Lomé.

D'autre part, si l'idée d'un fonds spécial a été rejetée, le Parlement a demandé à la Commission de permettre aux coopératives d'accéder aux fonds communautaires déjà existants et d'examiner la possibilité d'une aide matérielle et technique en leur faveur. A noter aussi que c'est à une faible majorité que le Parlement a adopté un amendement demandant que les coopératives ne bénéficient pas, dans l'octroi des fonds communautaires d'un traitement de faveur par rapport aux autres petites et moyennes entreprises.

Enfin, tout en refusant la création d'un bureau de liaison officiel, le Parlement a demandé à la Commission „de prendre une première initiative” vers la reconnaissance des coopératives comme interlocutrices permanentes pour toutes les questions économiques et sociales. Les organisations coopératives ont été elles-mêmes invitées à coordonner leurs vues et à les faire connaître collectivement.

Groupement des coopérations

La Communauté européenne compte plus de 200.000 coopératives, qui totalisent quelque 60 millions d'adhérents et emploient plus de 2,5 millions de personnes. Ces dernières se répartissent principalement dans les secteurs de l'agriculture (500.000), de la consommation (260.000), des coopératives de travailleurs (512.000) et du crédit (300.000).

Chaque secteur du mouvement coopératif est représenté au niveau européen par une association correspondante. Ces associations, en tant que défenseurs d'intérêts sectoriels, ont été maintes fois consultées par la Communauté européenne. En avril dernier, les sept organisations coopératives mentionnées ci-dessus ont décidé de coordonner leurs activités de manière à présenter un front commun sur un certain nombre de terrains d'action. Intitulé „Comité de coordination des associations coopératives de la Communauté européenne”, l'organisme ainsi créé a fait sa première apparition publique lors du débat du Parlement européen relaté ci-dessus : „une première mondiale”, a déclaré M. Lardinois, porte-parole du comité, qui a ajouté que ce dernier n'entendait pas se substituer aux sept coopératives représentées : il servira seulement de forum pour leurs débats et pour l'élaboration éventuelle d'actions communes.

En voici la liste :

Comité général de la coopération agricole (COGECA) de la CEE

Fondé en 1959, il représente quelque 40.000 coopératives qui totalisent elles-mêmes 10 millions de membres dans tous les pays de la Communauté et emploient quelque 550.000 personnes. Le chiffre d'affaires d'ensemble tourne autour de 60 milliards d'ECUs (2.750 milliards de FB).

Les premières coopératives agricoles furent fondées au milieu du siècle dernier. Elles avaient pour but de renforcer la position des agriculteurs tant pour la vente de leurs produits que pour l'achat de leur matériel et autres biens. Il s'agit surtout d'institutions d'assistance mutuelle. Selon le rapport Mihr, plus de 50 % des achats et des ventes de l'agriculture passent aujourd'hui par les coopératives. Celles-ci assurent la collecte, le traitement et la commercialisation des produits et offrent divers services aux agriculteurs et aux populations rurales en général.

Communauté européenne des coopératives de consommation (EUROCOOP)

Fondée en 1957, Eurocoop représente les intérêts de quelque 17 millions de consommateurs des pays membres de la Communauté (sauf l'Irlande) soit au total près de 4.000 coopératives qui emploient environ 260.000 personnes et gèrent 30.000 magasins de vente dont le chiffre d'affaires totalise plus de 900 milliards de FB.

Les premières coopératives de consommation datent également du 19^{ème} siècle. Au début, elles se bornaient à acheter en gros les marchandises et à les revendre au détail à leurs adhérents avec le minimum de bénéfices, ces derniers étant d'ailleurs ristournés ultérieurement aux coopérateurs. Aujourd'hui, les magasins coopératifs peuvent également vendre aux non-adhérents.

Comité européen des coopératives ouvrières de production et d'artisanat

Fondé en 1979, il coiffe 14 organisations nationales de coopératives ouvrières réparties dans sept pays de la Communauté : Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark, Irlande et Italie. C'est cette dernière qui compte le plus grand nombre de coopératives ouvrières, sur un total de 13.854 organisations. Chiffre d'affaire total 325 milliards de FB.

A la différence des autres coopératives, qui couvrent des secteurs précis, les coopératives ouvrières ont des activités très diverses : construction, industries de toutes sortes, artisanat, services, voire professions libérales.

Association des institutions coopératives d'épargne et le crédit de la Communauté européenne

Fondée en 1971. Associations adhérentes dans toute la Communauté. Fonction : appui financier aux coopérateurs, au nombre de 30,7 millions, qui sont le plus souvent de petites ou moyennes entreprises. Les coopératives d'épargne et de crédit emploient 300.000 personnes et le total des dépôts atteint près de 13.000 milliards de FB.

Association des assureurs coopératifs européens

Fondée en 1978, elle compte des adhérents dans tous les pays de la Communauté. Ses affaires sont contrôlées par ceux-là mêmes qui utilisent ses services. Les bénéfices servent à financer des actions à caractère social.

Union européenne des pharmacies sociales, mutualisées et coopératives

Fondée en 1961. Les pharmacies mutualistes n'existent qu'en Belgique, en France, au Royaume-Uni, en Italie et aux Pays-Bas. Comme leur nom l'indique, elles vendent des produits et des appareils pharmaceutiques, mais en produisent également. On estime à 25,7 millions le nombre des coopérateurs.

Union des groupements d'achat de l'alimentation

Fondée en 1963. Regroupe plus de 61.000 détaillants indépendants dans les pays de la Communauté, à l'exception de l'Irlande et de la Grèce. Ces coopératives effectuent l'achat en gros des marchandises et assurent à leurs adhérents un certain nombre de services. Leur chiffre d'affaires dépasse 320 milliards de FB.

La sécurité avant tout

„Il est certain que l'exploitation des réserves de pétrole en mer reste une entreprise périlleuse malgré les progrès des techniques de sécurité”, affirmait récemment M. Ivor Richard, Commissaire aux Affaires sociales en s'adressant à 400 délégués de la direction et du personnel de l'industrie et des agences gouvernementales réunis les 19-20 avril à Luxembourg. La conférence organisée par la Commission devait permettre un échange de vue entre des experts internationaux et les délégués sur les risques d'accidents, les problèmes sanitaires et psychologiques, les procédures d'inspection et d'urgence, la formation des tra-

vailleurs et la législation existante concernant l'extraction du gaz et du pétrole en mer.

Dans ce domaine, il est reconnu que la technologie européenne est à la pointe du progrès. Il faut dire que cette industrie a dû faire face à des conditions particulièrement difficiles dans les forages en mer du Nord où les vents peuvent atteindre 150 km et les vagues produire des creux de 20 m par des températures glaciales.

L'industrie et les gouvernements en Europe ont fait beaucoup pour la protection des 30.000 ouvriers employés dans ce secteur. Toutefois, une partie de l'industrie craint maintenant qu'une législation excessive ne mette un frein au développement de la technologie. Ils recherchent une approche plus harmonisée de la législation si ceci peut conduire à améliorer les conditions de santé et de sécurité dans le travail.

Déclin urbain : des bombes à désamorcer

Les problèmes du déclin urbain dans les zones industrielles „constituent une chaîne de bombes à retardement dans le domaine social et elles doivent être désamorcées rapidement” a déclaré M. Ivor Richard en s'adressant à la Conférence interministérielle de l'OCDE sur l'urbanisation en avril dernier à Paris.

Le problème du déclin urbain en général lié à celui des vieilles industries est peut-être plus urgent que les problèmes pressants du déclin du centre des villes ou du développement sauvage des agglomérations urbaines, a ajouté M. Richard. Dans les centres de construction navale comme Glasgow ou Tyneside, les centres textiles comme Roubaix ou Belfast, sidérurgiques comme Charleroi, Thionville ou Cardiff, les habitants se trouvent confrontés aux effets conjugués d'une série de problèmes. Un chômage chez les jeunes atteignant 20 à 40 %; des cités datant de l'après-guerre; des équipements culturels et d'enseignement appauvris; en „une infrastructure dépassée et alimentée dans de larges zones par des sources d'énergie datant du 19^{ème} siècle qui est en train de se désagréger avec une rapidité effrayante”, a-t-il déclaré.

Pendant la période de prospérité des années 60 et 70, les pays ont redéveloppé ou „dé-congestionné” leurs cités et ont commis de nombreuses erreurs au cours de cette opération. La société, a ajouté M. Richard, doit maintenant

venir à bout des conséquences de ce démantèlement en même temps que du problème du déclin de l'industrialisation, ce qu'il a qualifié du „plus grand défi social” auquel soit confronté la Communauté européenne.

Le Commissaire a annoncé à cette occasion que la Communauté allait entreprendre une étude d'ensemble des problèmes du déclin urbain qui examinera les actions mises en œuvre par les Etats membres et les organismes internationaux, analysera les rapports entre le déclin urbain et le développement régional et déterminera quelles options pourraient être retenues concrètement au niveau communautaire.

Une politique de santé bien malade ?

La politique européenne de la santé publique — s'il y en a une — est en piteux état, affirment deux membres socialistes du Parlement européen, MM. Kenneth Collins et Ernest Glinne. A l'appui de leur affirmation, ils soulignent que les ministres de la santé publique des Dix ne se sont pas réunis depuis quatre ans.

MM. Collins et Glinne s'inquiètent de l'absence de toute continuité d'action dans le domaine de la santé, bien que le Parlement européen ait adopté plusieurs résolutions précises sur des sujets comme l'alcoolisme, la tabagie et les substances cancérigènes.

Ils demandent donc que les ministres des Dix se réunissent pour mettre au point une politique communautaire de la santé et veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre grâce notamment à un accroissement du personnel de la Commission responsable.

L'argent électronique et la protection du consommateur européen

Comme on le sait, un nombre croissant de magasins de détail sont reliés directement aux ordinateurs de leurs banques et un nombre également croissant de transactions commerciales se font par l'électronique. N'y a-t-il pas là un risque sérieux pour les consommateurs ? C'est ce que se demande la

commission du Parlement européen pour la protection des consommateurs.

Tout d'abord, estime celle-ci, on peut se demander pourquoi ni la Belgique, ni la Grèce, ni l'Irlande, ni l'Italie, ni les Pays-Bas n'ont signé la convention du Conseil de l'Europe sur le traitement automatique des données personnelles et pourquoi les cinq autres pays membres de la Communauté ne l'ont pas ratifiée. Peut-être la Commission européenne devrait-elle s'en enquérir...

De l'avis de la commission parlementaire, toute réglementation européenne sur le transfert électronique de fonds devrait couvrir cinq points importants :

1. Les formules électroniques de paiement devraient être conçues de telle manière qu'elles servent l'intérêt des consommateurs et stimulent la concurrence.

2. Les consommateurs devraient, dans toute la mesure du possible, être libres de choisir ou de refuser cette forme de paiement.

3. L'accès aux informations les concernant devrait demeurer impossible pour les tiers.

4. Les consommateurs devraient avoir la possibilité de vérifier aussi rapidement que possible le résultat d'un transfert électronique.

5. Des procédures rapides devraient leur permettre de faire corriger d'éventuelles erreurs ou de modifier leurs décisions d'achat, par exemple changer un ordre de paiement permanent ou renvoyer des marchandises défectueuses.

Par ailleurs, la commission parlementaire suggère à la Commission européenne d'étudier en détail la Loi américaine, qui offre déjà un exemple opérationnel quant à la manière dont le législateur peut résoudre le problème des transferts électroniques, dans le respect des droits des consommateurs.

Pour les petites entreprises

M. Doeke Esma, membre du Parlement européen, a proposé d'organiser une rencontre avec des représentants des petites et moyennes entreprises, ainsi que de l'artisanat et du commerce, pour discuter avec eux des nouvelles dispositions du Fonds social européen, après leur adoption par le Conseil des ministres.

Une telle rencontre serait utile pour s'assurer que les intéressés sauront tirer pleinement partie des nouvelles mesures

et pour leur permettre d'exposer les problèmes sociaux auxquels ils ont à faire face, estime M. Doeke Esma.

Rappelons qu'aux termes des propositions de la Commission européenne, de telles entreprises pourront recevoir une aide spéciale spécialement destinée à la formation professionnelle et au recyclage.

Lecture : les multinationales et le contrôle public

Analysant les rapports entre les multinationales et les pouvoirs publics dans son récent ouvrage „Multinationals and Political Control”, John Robinson affirme qu'au „début des années 80 la politisation du commerce international est devenu une réalité pour les entreprises multinationales. C'est un fait qu'elles n'apprécient guère et c'est un fait auquel la communauté internationale des affaires ne s'est pas encore vraiment adaptée”.

Les multinationales, ajoute-t-il, sont confrontées à un redoublement d'efforts au niveau international pour contrôler leurs activités et accroître leur responsabilité publique. Dans le cadre de la CEE, un des défis les plus importants pour les multinationales est l'importance toujours grandissante de la législation sociale et du droit des sociétés comme les directives ou projets de mesures relatifs à la communication d'information ou la consultation et la participation des travailleurs. Un autre est la politique de concurrence communautaire de plus en plus active.

Ayant cerné les problèmes, Robinson offre une série de conseils aux entreprises. Elles devraient faire entendre leur point de vue avec plus d'assurance au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces mesures en s'intéressant davantage aux affaires publiques.

Il suggère aussi que soient créés des conseils de spécialistes que les firmes pourraient consulter, tout en concluant que l'important pour les multinationales est d'avoir une attitude plus ouverte face au processus politique.

„Multinationals and Political Control” par John Robinson et publié par Cover Press, Aldershot, Hampshire, Royaume-Uni. Prix : £ 25.

Les droits de l'homme sur le terrain

Au cours de ces derniers mois, le Parlement européen a manifesté un intérêt croissant pour la question du respect des droits de l'homme.

En vue du débat prévu pour la mi-mai en séance plénière, la commission des affaires politiques du Parlement avait approuvé deux rapports, l'un intitulé „Les droits de l'homme dans le monde, rédigé par M. Gérard Israël, l'autre ayant trait aux „Droits de l'homme en Union soviétique”, dû à Lord Bethell.

Le 21 avril dernier, la commission politique a tenu à Bruxelles un „hearing” — traduisons une séance publique avec la participation de non-parlementaires, en l'occurrence quatre grandes organisations non-gouvernementales : Amnesty International, Médecins sans frontières, Fédération internationale des droits de l'homme et Gesellschaft für Menschenrechte (société allemande pour les droits de l'homme).

M. Thomas Hammarberg, secrétaire général d'Amnesty International, a donné des précisions sur l'action de son organisation en faveur des prisonniers de conscience dans le monde entier. M. Menno Kamminga, également d'Amnesty International, a parlé de la campagne contre les assassinats politiques, lancée au début de cette année.

Comme on lui demandait quelles actions l'Europe devrait entreprendre, M. Hammarberg a répondu qu'il faudrait, à son avis, amener les Etats de la Communauté qui ne l'ont pas fait à ratifier la Convention européenne des droits de l'homme. Une place importante devrait être accordée à ces droits dans l'éducation scolaire et universitaire. Ils devraient également figurer en bonne place dans les programmes de formation des policiers, des juristes et des militaires. Lord Bethell et M. Israël, après avoir souligné l'un et l'autre la nécessité pour le Parlement de disposer d'une information précise et constamment à jour, ont exprimé l'espoir d'une intensification de la coopération entre l'assemblée parlementaire européenne et Amnesty International.

Deux représentants de „Médecins sans frontières” ont ensuite décrit les difficultés et les risques affrontés par ceux qui tentent d'apporter leurs soins aux malades et aux blessés dans les zones de conflit armé. Ils ont également lancé un appel en faveur d'un de leurs confrères, le Dr Augoyard, condamné

pour „espionnage” en Afghanistan. Quant aux représentants de la Fédération internationale des droits de l'homme et ceux de la Gesellschaft für Menschenrechte, ils ont parlé de la situation en Argentine et en Allemagne de l'Est.

M. Mariano Rumor, président de la commission des affaires politiques a exprimé l'espoir, qui est également celui de M. Piet Dankkaert, président du Parlement, que l'information fournie par les organisations non-gouvernementales permettra à l'assemblée parlementaire européenne de mettre au point une politique concrète des droits de l'homme.

La pollution de la mer du Nord

Mme J. Quin, membre du Parlement européen, a demandé à la Commission de présenter le plus tôt possible un projet de directive tendant à organiser la lutte contre la pollution en mer du Nord.

Cette dernière, indique Mme Quin dans son rapport, est menacée par la prolifération de substances toxiques provenant de l'exploration pétrolière marine, des retombées atmosphériques de déchets industriels, des sinistres maritimes et des fleuves se jetant en mer du Nord. La Pollution constituerait déjà un danger pour la pêche et pour la santé des consommateurs.

Mme Quin demande donc à la Commission européenne d'étudier la possibilité de transposer dans une législation communautaire les dispositions des traités d'Oslo et de Londres. Une telle législation ne devrait pas se borner à édicter des règles : elle devrait également énoncer des méthodes de contrôle et prévoir des sanctions contre les pollueurs.

Mme Quin fait observer que les réglementations actuelles ne sont pas respectées. Elles sont donc d'autant plus néfastes qu'elles donnent l'illusion qu'une action a été entreprise pour résoudre le problème posé.

Revoir l'aide aux régions sinistrées

Les secours d'urgence devraient-ils être distingués de l'aide à plus long terme dont l'objectif est la reconstruction des structures socio-économiques des régions sinistrées ? C'est ce que

conclut un rapport de M. Manlio, député européen, en faisant un certain nombre de propositions pour organiser l'attribution de cette aide communautaire.

Il suggère que des règles soient établies qui permettent de définir un sinistre, estimer les dégâts et déterminer les cas d'éligibilité et les procédures d'attribution des deux formes d'aide.

Selon le rapport, l'aide communautaire devrait pouvoir être allouée, dans la plupart des cas, à la demande des autorités nationales et venir s'ajouter à des efforts nationaux déjà entrepris. Toutefois une aide communautaire directe pourrait se justifier en cas de catastrophe touchant plusieurs pays.

Il suggère également une approche plus flexible du financement, en augmentant par exemple les montants attribués à des projets prévus ou déjà en cours de réalisation dans les régions sinistrées dans le domaine du transport, de l'énergie ou de l'environnement. De même, les actions comportant la vente de marchandises, des prestations de services ou des importations de produits pourraient être exemptées de TVA.

L'harmonie des tarifs de chemins de fer

La Commission européenne a entrepris, en liaison avec le gouvernement et les compagnies ferroviaires des Etats membres, une étude des tarifs voyageurs en vue de résoudre le problème posé par les énormes disparités de ces tarifs. C'est M. Giorgios Kontogeorgis, commissaire aux transports, qui a donné cette information au Parlement européen. Les efforts, a-t-il précisé, se concentrent actuellement sur une harmonisation des tarifs réduits généralement accordés aux personnes âgées, invalides, handicapés à un degré élevé, blessés de guerre, aveugles, économiquement faibles, enfants, jeunes gens et familles nombreuses.

M. Kontogeorgis espère qu'il sera possible de mettre en vigueur, d'ici au milieu de cette année, des tarifs réduits uniformes pour les personnes du troisième âge effectuant un voyage international. Des mesures identiques pourraient être mises en œuvre d'ici à l'an prochain en ce qui concerne les enfants, les jeunes, les groupes et les familles.

Ce serait là le premier pas vers l'harmonisation générale des tarifs ferroviaires européens, a déclaré M. Kontogeorgis.

L'EUROPE ET VOUS

Violence et pornographie par vidéo-cassettes

Un groupe de membres démocrates chrétiens du Parlement européen a demandé la création d'un Office européen de contrôle, qui serait chargé de protéger la jeunesse contre l'invasion des vidéo-cassettes de violence et de pornographie.

Les ventes de magnétoscopes montent en flèche, c'est bien connu. Ainsi, on estime que, d'ici à 1986, un ménage allemand sur deux ou trois possèdera un tel appareil. Mais que pourra-t-il y voir ? A l'heure actuelle, 45 % des ventes de vidéo-cassettes seraient des films de guerre, d'horreur ou de violence et 12 % des films pornographiques.

Les auteurs de la proposition se défendent de vouloir décrier les nouvelles formes de médias ou les technologies nouvelles. Mais ils ont été horrifiés à la vue de certains films qui montrent des femmes enceintes éventrées à coups de hache ou des êtres humains cloués à une porte avant d'être décapités. Ils demandent donc à la Commission européenne d'ordonner immédiatement une enquête sur l'absence de toute retenue dans le commerce des films vidéo et d'examiner la possibilité juridique, aux termes du traité de Rome, d'une action communautaire.

L'aide aux femmes du Tiers-monde

On reconnaît plus volontiers depuis quelques années le rôle crucial joué par la femme du Tiers-monde dans la survie de la famille. Bien souvent ce sont les femmes qui subviennent aux besoins alimentaires de base, s'occupe des animaux, ramasse le bois et transporte l'eau, et s'occupe des enfants, des vieillards et des malades. Or les femmes sont souvent laissées pour compte dans les programmes d'aide au développement. C'est ce que souligne Anne-Marie Lizin, membre de la Commission d'Enquête sur la situation des Femmes en Europe du Parlement européen, dans un document de travail intitulé

„Les femmes dans le Tiers-monde et l'aide européenne”.

Pour remédier à cet état de choses elle suggère d'accroître l'aide destinée à financer des „mini-projets” conçus spécifiquement pour les femmes ainsi que des projets de formation et d'information de la population féminine des pays en voie de développement. Elle ajoute qu'aucun projet de coopération au développement ne devrait être lancé sans que son impact sur les femmes ait été mesuré. Enfin elle préconise un „soutien particulier” aux femmes de couleur en Afrique du Sud et à celles qui sont réfugiées dans les pays voisins.

Couples à la dérive : et les enfants ?

Mme Anne-Marie Lizin, membre du Parlement européen a demandé l'adoption d'une convention européenne pour la protection des enfants nés de parents séparés ou divorcés, qui établirait notamment des règles plus strictes en matière de droits de visite.

Mme Lizin estime, en effet, que cette protection est actuellement insuffisante, comme en témoignent les cas d'enlèvement d'enfants par des parents privés de leur droit de garde. Ces cas sont de plus en plus nombreux et ils sont encore compliqués par le nombre croissant de mariages entre personnes de nationalités différentes. La situation peut être particulièrement critique, ajoute-t-elle, quand le mari est musulman.

Selon Mme Lizin, une convention européenne permettrait d'harmoniser donc de renforcer les mesures de protection en la matière.

Les logements adaptés aux handicapés

De 1979 à 1982, la Communauté européenne a contribué au financement de 58 projets-pilotes visant à l'amélioration de l'habitat pour les infirmes et les handicapés du troisième âge. C'est ce qu'a indiqué, en s'adressant au Parlement européen, M. Ivor Richard, commissaire aux affaires sociales. Cette seconde tranche de programme,

a-t-il précisé, représente une dépense de plus de 160 millions de FB.

L'an dernier, 15 projets-pilotes, sur les 37 présentés, ont été sélectionnés par la Commission.

La Grèce a pu bénéficier de ses premières subventions dans ce domaine, pour un montant de 6,6 millions de FB, tandis que le Royaume-Uni voyait approuver quatre projets représentant une subvention de 17,8 millions de FB. La Belgique (Lennox à Ottignies et Schoonderhage à Gand) ainsi que la France et l'Irlande ont bénéficié chacune d'un soutien communautaire pour deux projets, l'Allemagne et les Pays-Bas pour un, respectivement.

C'est l'Italie qui a bénéficié de la subvention la plus élevée : 19 millions de FB.

Les services

Le secteur des services — non compris l'hôtellerie, la restauration et autres activités touristiques — représente, dans la plupart des pays de la Communauté, une proportion comprise entre 38 et 41 % du produit national brut. Les exceptions à cette moyenne sont le Luxembourg, où les services représentent 57 % du PNB, l'Irlande et la Grèce où ils ne constituent respectivement que 31,7 et 33,7 de la richesse nationale.

Au Royaume-Uni, les services sont les principaux pourvoyeurs d'emplois : en 1980, ils fournissaient du travail à quelque 9,2 millions de personnes. Venait ensuite l'Allemagne avec 8,1 millions d'emplois.

Un tribunal européen pour les terroristes

Fera-t-on un nouveau pas dans la lutte contre le terrorisme en Europe ? C'est en tout cas le vœux du député européen, Georges Donnez qui a lancé un appel en faveur de la création d'un tribunal criminel européen pour traiter des affaires de terrorisme. Il voudrait également que la Commission propose des directives destinées à supprimer le terrorisme dans les Etats membres et l'établissement de principes communs qui régleraient l'extradition entre les

Etats membres.

Selon la suggestion de M. Donnez, ce tribunal serait composé à l'image de la Cour européenne de justice, avec un avocat général et le pouvoir de siéger à huis clos. Ses pouvoirs s'étendraient à tous les actes de terrorisme pour lesquels une demande d'extradition pourrait être nécessaire, ou seulement aux affaires dans lesquelles un Etat membre ne pourrait pas ou ne voudrait pas extraditer une personne accusée de terrorisme.

Plomb dans l'essence

M. Peter Beazley, membre du Parlement Européen (Démocrate européen) a demandé que la teneur maximale de plomb dans l'essence vendue dans la Communauté soit ramenée partout, dans un délai de cinq ans, de 0,4 gr à 0,15 gr par litre et que, par ailleurs, une étude soit entreprise en vue de la suppression totale du plomb dans les carburants.

On sait que le plomb contenu dans les gaz d'échappements est probablement responsable, spécialement dans les régions urbaines, d'empoisonnements cumulatifs et de retards dans le développement des enfants. Presque tous les hommes de science en sont convaincus. La question est de savoir à partir de quelle dose le danger devient réel. Les opinions diffèrent et ces différences se traduisent dans la réglementation des pays de la Communauté. En Allemagne et au Danemark, la limite de 0,15 gr par litre est déjà en vigueur. Le Royaume-Uni, la Grèce et les Pays-Bas ont annoncé leur intention de réduire leurs propres teneurs. Par contre, la France, l'Italie, le Luxembourg et l'Irlande ne semblent pas convaincus que 0,4 gr par litre soit intolérable pour la santé humaine.

M. Beazley n'en demande pas moins, donc, une généralisation des 0,15 gr. D'autre part, si les recherches devaient prouver qu'une telle teneur peut elle-même être dangereuse à long terme, il y aurait lieu, estime-t-il, d'étudier le coût et la faisabilité d'une suppression totale.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- Sécurité sociale : un grand débat européen (Le dossier de l'Europe) 7/83 avril 1983.
- Vers l'Europe de la science et de la recherche (Le dossier de l'Europe) 8/83 avril 1983.
- Le contentieux Europe - Etats-Unis - Japon (Le dossier de l'Europe) 9/83 mai 1983.
- La politique agricole commune de l'Europe (Le dossier de l'Europe) 10/83 mai 1983.
- Cours d'été sur l'Europe (1983). Numéro spécial des Nouvelles Universitaires, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles, 22 pp.

EN VENTE

A la librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- P. Maillet, L'Europe à la recherche de son avenir industriel (Collection Europe), Edition Labor-Nathan, 1983, 206 pp., 495 FB.
- Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté. Rapport sur l'enquête 1982, situation 1er janvier 1982, 107 pp., 700 FB.
- Union Européenne, rapports annuels 1982 supplément 7/82 au Bulletin des CE, 26 pp., 90 FB.
- Echos des travaux du Parlement Européen Fractions politiques belges. Information bimestrielle - avril 1983 du Conseil belge du Mouvement européen. Prix de l'abonnement annuel : 150 FB, à verser au compte universel 001-0343007-91, Rue de Toulouse 49, 1040 Bruxelles. Secrét. de rédaction : Conseil belge du Mouvement Européen.
- L'implantation et le développement d'entreprise internationales en Belgique. Brochure réalisée sous la direction de Monsieur P. Laconte, Directeur du Groupe d'Etudes Foncières et Aménagement - Gefa - de l'U.C.L. et éditée conjointement par le Gefa et la Chambre de Commerce de Bruxelles, 500 av. Louise, 1050 Bruxelles. Le prix non communiqué.
- Chaleurs industrielles pour le chauffage urbain, rapport EUR 8116, 1982, 67 pp., 250 FB.

Marche des jeunes pour l'Europe le 5.5.1983 à Bruxelles.

Grand'Place de Bruxelles, rassemblement des drapeaux de l'Europe et des pays de la Communauté avant le départ vers le Parlement Européen et la Commission des Communautés Européennes.



- Jacques van Ypersele avec la collaboration de J. Cl. Koeune, Le système monétaire européen (Perspectives européennes), 1983, 129 pp., 200 FB.

Agenda

Information à la presse :

6.5 : Présentation, en présence du Vice-Président Davignon des affiches pédagogiques préparées par le Bureau d'Information et les pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Visites :

3.5 : Institut de Prothèse dentaire de la Ville de Bruxelles - Ecole Technique du Hainaut; **4.5 :** Centre F. Dehousse; **5.5 :** St.-Jozef Instituut Merksem; **10.5 :** St.-Berthuin de Malonne - Immaculata Instituut Tienen; **19.5 :** Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken Gent; **20.5 :** Institut de Prothèse dentaire de la Ville de Bruxelles; **24.5 :** St.-Jozefscollège Aalst; **26.5 :** Koninklijk Atheneum Evere; **27 et 28.5 :** Réalités Européennes du Présent.

LIRE ET ECRIRE

Suite de la p. 9.

L'abattement fiscal pour les enfants à charge, fortement augmenté au terme de réforme en date du 11 avril 1983, s'élève, à l'heure actuelle, à 90.000 francs maximum pour quatre enfants, et à 360.000 francs maximum pour neuf enfants.

Peut-être les auteurs entendaient-ils indiquer que les montants maximum des indemnités d'allocations familiales représentent respectivement 170.000 et 440.000 francs pour les familles de quatre et neuf enfants, et

que ces indemnités étaient déduites de la base d'imposition fiscale.

Il est pourtant erroné de présenter le montant total des allocations comme un abattement fiscal; en effet, cela reviendrait à dire qu'en 1981 un chômeur aurait bénéficié d'un „abattement fiscal" de 243.000 francs sur son allocation de chômage maximale.

En espérant que des précisions pourront vous être utiles, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Prof. F. Vanistendael

Fonds européen de la jeunesse

Le Bureau de Liaison du Conseil de l'Europe avec les Communautés Européennes a envoyé un exemplaire de votre Publication EUR-info n° 77 du mois d'avril.

Au bas de la page 3, il y a un article au sujet d'un projet d'emblème pour le Fonds Européen de la Jeunesse.

Le Fonds en question est un organisme belge privé.

Par contre, il existe déjà depuis 10 ans le Fonds Européen pour la Jeunesse du Conseil de l'Europe (...).

Je pense qu'il serait très regrettable qu'un emblème soit créé pour un organisme national étant donné qu'un Fonds Européen (21 Etats membres du Conseil de l'Europe) œuvre depuis plusieurs années.

Agneta Derrien
Directeur exécutif du Fonds européen de la jeunesse
Conseil de l'Europe